

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES RÉPERCUSSIONS D’UN ÉCHANGE DE TERRAINS
SUR LA BIODIVERSITÉ ET L’INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 3 février 2005, 13 h
Hôtel Chéribourg
2603, chemin du Parc
Orford

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2005 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BOWKER
JEAN-GUY DÉPÔT, RÉJEAN FOURNIER, MICHEL PRÉGENT 1

ANCIENNE COMMISSION POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC
LÉONARD TURGEON, RÉJEAN BEAUDOIN, MARCEL BOUSQUET 19

ANDRÉ BEAUPRÉ 29

CENTRE D'ARTS ORFORD
SOPHIE GALAISE, ANNE BOMBARDIER 41

PIERRE JUTRAS..... 48

LES AMIES DE LA TERRE DE L'ESTRIE
ANNE FORGÉ, ANDRÉ NAULT, ISABELLE RINFRET 58

ASSOCIATION DES CITOYENS D'EASTMAN
MAURICE D'ANJOU 64

FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC
RÉMI LACASSE 73

FRANÇOIS PELLETIER..... 78

MAURICE RANCOURT 80

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bienvenue à la 5e séance de l'audience publique portant sur les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité, l'intégrité écologique du Parc national du Mont Orford.

 Alors cet après-midi, il y a 11 inscriptions pour venir présenter un mémoire ou une
10 présentation verbale.

 Je rappelle que vous avez tous le droit de rectifier, c'est-à-dire que s'il y a une
information qui est donnée en cours de l'audience ou qui est inscrite dans un mémoire et que
vous jugez que cette information-là est fausse, on vous demande de rectifier des faits et non
des opinions. Chacun a le droit à son opinion, à son interprétation de quelque nature que ce
15 soit, pourvu que ce soit respectueux les uns des autres. Mais à ce moment-là, si vous voulez
rectifier ces faits-là, on vous demande de vous inscrire à l'arrière, et à la fin de la séance, on
va vous inviter à venir présenter l'information. Vous pouvez aussi le faire par écrit.

 Alors on commence avec l'Association des propriétaires du lac Bowker.

20

M. RÉJEAN FOURNIER :

 Bonjour, mon nom est Réjean Fournier. Je suis vice-président de l'Association des
propriétaires riverains du lac Bowker. Je suis accompagné de monsieur Jean-Guy Dépôt, qui
25 est président, et puis de Michel Prigent, qui est membre de l'Association aussi.

 Alors notre Association existe depuis 50 ans. Nous sommes en poste depuis quelques
années mais il y avait des gens avant nous. Ça fait que depuis 1954, nos objectifs sont de
protéger, entre autres, la qualité de l'eau et de l'environnement du bassin versant du lac
30 Bowker, réaliser diverses activités visant à améliorer la qualité de l'eau puis la vie sur le lac;
réaliser des études afin de mesurer différents paramètres pour s'assurer du suivi de la qualité
de l'eau de ce magnifique lac réservoir d'eau potable, parce que c'est un réservoir d'eau
potable, le lac Bowker, qui dessert les contribuables d'Orford, de Bonsecours, Lawrenceville,
Valcourt et Canton de Valcourt.

35

 Nous représentons aussi nos membres auprès des autorités politiques et divers
organismes oeuvrant dans le même secteur d'activités, entre autres Fédération de protection
de l'environnement de l'Estrie, RAPPEL, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie,
RNCREQ, EAU Secours, et cetera.

40

 Alors nous présentons notre rapport et monsieur Jean-Guy Dépôt va continuer ce
discours.

Entre autres, je ne voudrais pas oublier, nous avons diverses réalisations depuis 1996. Entre autres, nous avons consulté les usagers sur l'eau potable au sujet du lac Bowker ; nous avons fait une étude limnologique de l'eau et nous avons constaté que notre lac a une cote trophique de 0 sur 10; nous avons contribué à reboiser les rives du lac; nous avons aménagé la source Émile-Plante en bordure de la route 220, et cetera, et cetera, comme vous pouvez le voir dans notre rapport.

Alors je vous présente monsieur Dépôt qui va continuer.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Madame la présidente, Monsieur le commissaire, je vous résume notre mémoire de quelque 20 pages.

Selon nous, la Commission chargée d'enquêter et de tenir des audiences publiques sur les avantages et les inconvénients que présente cet échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du Parc national du Mont Orford doit dire non à l'échange et non au projet immobilier proposé.

Nous avons été heureux d'apprendre que le BAPE recueille les commentaires des nombreux citoyens québécois pour ce qui concerne l'avenir de notre parc. Et nous souhaitons que vous allez bien tenir compte de tout ce qui s'est dit et ce qui se dira encore jusqu'à demain soir. Et, bref, nous pensons qu'on doit demander, exiger même, le maintien de l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont Orford.

Ce projet n'a jamais reçu une large approbation sociale, tel que l'exige, depuis le 10 avril 2003, le Premier ministre, monsieur Jean Charest. En effet, en 2002, en décembre 2002, seulement 24 % des mémoires étaient en faveur de l'échange des terrains.

Je ne vous lirai pas tout le mémoire mais quelques passages. En passant, on mentionne, dans un article qui a paru dans le journal La Presse, que les stations de ski du Québec « *doivent gérer une baisse de clientèle de près de 30 % d'ici 15 ans.* »

Ceci est provoqué, évidemment, par le vieillissement des baby-boomers. Et on pense qu'il faut tenir compte de cet avenir malheureux qui est prévu pour les centres de ski au Québec.

On ne peut pas toujours contrôler et on pense que, malheureusement, il y a moins de jeunes aussi, puis je suis entouré cet après-midi ici, là, de mes deux collègues qui sont des enseignants — et qui ont trouvé quelques petites coquilles, en passant, dans notre texte — et bref il y a moins de jeunes. On est obligés de fermer des écoles, et il y a de plus en plus de

85 personnes âgées. Qu'on aime ça, qu'on n'aime pas ça, éventuellement, dans 5, 10, 15 ans, il va y avoir moins de clientèle pour les centres de ski. Il y a au-dessus de 80 centres de ski au Québec, on ne pourra pas tout maintenir ces centres de ski là.

90 Aussi, on doit souligner, comme on le mentionne à la page 5 de notre mémoire, que 85 % des terrains du parc qui seraient cédés pour l'échange sont très peu ou pas perturbés du tout.

95 Selon nous, pour être directement dans le mandat, nous, on dit que le parc doit être protégé à perpétuité et qu'on ne devrait pas affecter le secteur, entre autres, du ruisseau au Rat Musqué, parce que ces milieux sont parfaitement intègres, donc très intéressants pour la biodiversité.

100 Aussi, bien on mentionne qu'il y a un botaniste qui, lors de la première partie, indiquait que la fougère *dryopteris*, qu'on retrouve, est dans la liste des plantes menacées ou vulnérables.

105 Dans le secteur du ruisseau Sinueux, bien on parle à ce moment-là d'espèces d'intérêt, dont des érables à sucre d'un mètre de diamètre, du frêne blanc, du noyer cendré, du chêne rouge, et cetera. Donc on pense, nous, que ces magnifiques arbres-là ne doivent pas être coupés et on doit plutôt les conserver pour agrandir le parc éventuellement.

110 On souhaite que éventuellement aussi, le terrain de monsieur Jacques Darches soit inclus dans le parc et on pense aussi que, éventuellement, il y a d'autres personnes qui possèdent de grands terrains dans la région immédiate du parc et on réussira à les convaincre pour qu'ils contribuent à l'agrandissement du parc Orford.

Je saute quelques passages, évidemment, je vous parle de la démographie, en page 6. On avait indiqué « démocratique », mais c'est « démographique » de l'Estrie.

115 Un regard sur les perspectives démographiques de l'Estrie nous indique qu'on aura de plus en plus de retraités dans notre région. Des gens, là, qui sont en haut de 65 ans. Et je vous donne des chiffres précis. C'est une étude qui a été faite par madame Diane Boilard, qui était au CRD Estrie.

120 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 6 : « L'Estrie a présentement (...)

Fin de la phrase à la page 6 : (...) clientèle décroissante. »

125 Et ça, c'est une vérité qu'on ne peut pas éviter. Il faut quand même être réalistes, là, ce serait bien souhaitable, puis on n'est pas contre le centre de ski, on voudrait qu'il soit

maintenu mais tant et aussi longtemps que ce sera rentable et qu'il y aura une clientèle suffisante.

130 Lorsqu'on nous dit qu'il va y avoir une baisse de clientèle, bien, là, est-ce qu'on est obligé de permettre la construction à l'intérieur des limites du parc pour sauver ce magnifique centre de ski? Mais si jamais, malheureusement, la décroissance de la clientèle se confirmait, il faudrait être prudent dans la décision qu'on va prendre.

135 Je saute quelques passages. Évidemment, je ne veux pas répéter parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on mentionne dans notre mémoire qui ont déjà été dites. Entre autres, on parle de nos fondateurs, le docteur Georges Austin Bowen, Louis-Arthur Giroux et L.-A. Richard. Eux ont fait en sorte qu'en 1937 on ait créé le parc du Mont Orford mais le Parc national du Mont Orford est donc un bien, un actif du milieu estrien, c'est-à-dire le nôtre. Ça nous appartient. Personne n'a, selon nous, le droit d'en disposer contre notre volonté.

140

Puis on mentionne aussi que l'achat des premiers terrains s'est fait grâce, avec une collecte, une souscription où nos ancêtres estriens ont contribué pour 24 349 \$ pour faire l'achat des premiers terrains. Donc on pense, nous, qu'on doit avoir un peu de respect pour les personnes âgées.

145

D'ailleurs, le parc aura, en 2005 – très bientôt, quoi – 68 ans. Et d'après nous, c'est un parc qui est unique et on pense que si jamais il y avait une décision qui permettrait que soient construits des condos à l'intérieur du parc qu'ils ont bien voulu créer bien, écoutez, ces gens-là, ils vont faire un tour dans leur tombe. Ils ne comprendront plus rien. Parce qu'ils souhaïtaient, avec l'appui du milieu, assurer la pérennité des ressources naturelles de ce futur parc national et ils n'ont jamais pensé qu'un jour, quelqu'un aurait l'idée de construire des unités d'habitation à l'intérieur.

150

155 Je vous fais grâce de ce qu'on parle de l'eau, du lac Memphrémagog. Évidemment, le lac Memphrémagog est menacé. On y a fait allusion un peu ce matin.

Et nous, les groupes environnementaux, on s'est beaucoup commis, entre autres pour rectifier peut-être ce qui a été mentionné par monsieur Jean-Guy Gingras : nous avons été présents à New Port trois fois pour faire valoir aux Américains que le projet de New England Waste Services à Coventry au Vermont était un danger majeur pour la question de l'eau du lac Memphrémagog.

160

Évidemment aussi, notre Association a contribué aux consultations en ce qui concerne le PGMR de la MRC. On a sûrement contribué à l'éventuelle fermeture du site Intersan. Et on veut faire de même aujourd'hui pour trouver une autre solution au problème qui est sous étude présentement.

165

170 Au bas de la page 9, on parle de l'eau qui est pompée pour la fabrication de neige. On a été très surpris d'apprendre les informations qui ont été livrées, puis vous en avez parlé hier et avant-hier, à l'effet qu'on pompe déjà trois fois trop d'eau du petit Étang aux Cerises pour fabriquer de la neige.

175 Monsieur Perreault est venu nous dire hier qu'il n'y aura pas une augmentation de 300 %, on ne fabriquera pas trois fois plus de neige dans le futur, il parle de 15 %. J'ai aimé la réponse de monsieur Béland qui nous disait que c'était encore trois fois trop.

180 Et je pense que dans le contexte actuel des changements climatiques, entre autres, et qui fait que dans le futur, avec les changements de température, on aura beaucoup de difficulté à maintenir des centres de ski au niveau de ce qu'on a actuellement ici, au sud du Québec.

185 Un peu plus loin dans le mémoire, je fais allusion, entre autres, à ce qui est survenu en Suisse. En Suisse, on faisait des centres de ski à 1 200 mètres, après ça on est monté à 1 500 mètres et maintenant, on est allé à 1 800 mètres. Pourquoi? Parce que quand on fabrique de la neige, si c'est trop bas, il fait trop chaud; fabriquer la neige la nuit puis le jour, elle fond, puis c'est toujours un recommencement.

190 Imaginez-vous ici, nous, on est à 600 mètres à peu près. Ça fait qu'on le veule ou qu'on ne le veule pas, éventuellement avec les changements climatiques, on va avoir de plus en plus de difficulté pour maintenir un centre de ski de cette grosseur en fonction et on va devoir fabriquer encore plus de neige pour pouvoir maintenir un centre de ski.

195 Puis, là, si on fait la jonction de tout ça avec ce qui a été dit à propos de l'Étang aux Cerises, et la quantité d'eau qu'on pompe de cet étang, on ne voit pas comment on peut, d'une façon réaliste, réussir à continuer à faire en sorte que le centre de ski sera maintenu.

200 Aussi, comme les gens du RNCREQ l'ont dit ce matin, bien on est inquiet un peu de la décision qui sera prise dans le cas précis du parc du Mont Orford parce qu'on a 23 parcs au Québec et si jamais on permettait la construction ici, on pense que ce ne serait pas une bonne chose parce que ça pourrait se répercuter ailleurs.

205 Je suis rendu à la page 12 de notre mémoire. Dans le premier paragraphe, on parle du rapport SORÈS. J'ai le document, le rapport SORÈS ici. Je dois peut-être être un des seuls estriens à posséder encore ce magnifique document, qui date de juin 1973.

210 Et dans ce document-là – j'en fais un résumé un peu dans notre mémoire – il était prévu, dans ce document-là, et qui est indiqué à ce moment-là « Région Orford-Magog » et non pas Magog-Orford, et on prévoyait, à ce moment-là, doubler la superficie du parc du Mont Orford.

Malheureusement, avec les changements de gouvernement, ça ne s'est pas matérialisé. Et on pense, nous, qu'il y a encore une grande valeur dans ce document-là et c'est ce qu'on souhaite, une fois qu'on aura réglé le fameux dossier Intermont puis Mont-Orford inc., on veut se commettre pour faire en sorte qu'il y ait un agrandissement important dans le parc du Mont Orford.

Je saute quelques passages. Peut-être une note ici :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 14 : « Tout projet immobilier (...) »

Fin de la phrase à la page 14 : (...) nationaux au Québec. »

Je pense, on ne dit pas ça avec fierté, là, mais je pense qu'il faut quand même dire les choses telles qu'elles sont.

Aussi, on pense nous autres qu'au point de vue économique, c'est très risqué ce projet-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 14 : « Selon La presse (...) »

Fin de la phrase à la page 14 : (...) dans un parc national. »

Et je voudrais aussi, Madame la présidente, vous faire part de faits nouveaux dans le dossier.

Je ne sais pas si vous avez été informée qu'on n'a pas le terrain, on n'a pas acquis le terrain de monsieur Darches pour l'échange. Moi, je trouve que c'est un peu aberrant, là. On est ici depuis une couple de mois à discuter d'un processus d'échange mais le principal facteur n'est pas là.

Mais on apprenait récemment qu'il y avait de nouveaux terrains possiblement qui pouvaient servir à l'échange. Le promoteur a mentionné aux journalistes du Reffet du Lac, à l'effet qu'il avait en vue des terrains autres que ceux de monsieur Jacques Darches.

On a vérifié auprès de Serge Alain du MRNFP, il nous a confirmé que seuls les terrains de monsieur Darches étaient en cause.

On trouve bizarre que ce fait n'ait pas été mentionné en première partie de votre enquête et audience. Je ne sais pas, je ne vous pose pas la question mais vous me

répondrez peut-être, je ne sais pas si vous étiez au courant de ce fait-là, mais nous autres on trouve ça un peu bizarre que, après que vous soyez venus, là, à la mi-décembre, ça, ça a paru dans les journaux.

Un autre fait nouveau c'est – on en a fait beaucoup, les groupes environnementaux, objection à la construction, l'installation des stationnements de chaque côté de la route 141 tout près du ruisseau Castle et à la coupe, évidemment, de nombreux arbres. Suite à ça, bien, là, encore le promoteur a mentionné qu'il avait la possibilité de changer son fusil d'épaule et faire en sorte qu'il installerait de nouveaux stationnements proches de l'autoroute 10 et à Magog et qu'il y aurait transport des skieurs par la navette.

Et on voit ici dans La Tribune, un article qui a paru sous la plume de Jean-François Gagnon, et encore là, c'est un fait nouveau qui survient dans ce dossier-là.

En fait, on est en train de discuter du dossier B. On a eu le dossier A en 2002 mais, là, est-ce qu'avec ces faits nouveaux-là, on est en train de préparer la discussion pour la version C, D, ou je ne sais pas quoi, F peut-être?

Nous, on trouve un peu baroque qu'on arrive comme ça, après coup, à parler de nouveaux faits. On s'est concerté à écrire des mémoires sur les faits qui nous avaient été donnés, les cartes qu'on nous a fournies, la documentation qu'on a pu retrouver sur le site du BAPE et on est bien à l'aise avec ça.

Mais, là, qu'en dernière analyse – je ne sais pas si c'est une espèce de mouvement de panique mais, là, on nous arrive avec de nouveaux faits. En tout cas. Je trouve ça un peu bizarre.

Un autre point que je veux vous souligner, ma Chère dame, c'est le fait que la municipalité du Canton d'Orford a souvent parlé de sa réglementation sévère. Nous trois ici, et puis on a d'autres membres dans la salle, on est des payeurs de taxes de la municipalité d'Orford et, oui, il peut y avoir des règlements sévères mais quand vient le temps d'en faire l'application, c'est peut-être un peu loufoque de la manière que c'est appliqué.

Et j'ai un texte ici, que je remettrai, qui indique que dans trois cas précis, l'application des règlements dans la Municipalité d'Orford, c'est un peu gênant. Et je ne le dirai même pas en public, je pense, parce que je trouve que c'est une aberration, ça, certains dossiers.

Mais il y a eu aussi, le 17 janvier dernier, l'adoption d'un nouveau règlement. Et on a rien lu de ça dans les journaux, autant Le Reflet du Lac que La Tribune, où on indique qu'il y avait déjà eu un emprunt de 3 M\$ quelque cent mille, 3 925 667 \$ en vue de faire une nouvelle usine d'épuration. Et, là, on vient d'adopter un nouveau règlement, un emprunt de

295 4,2 M\$. Imaginez-vous, là? C'est le même montant, ça, que le budget; que le budget de la municipalité d'Orford, qui est de 4,207 M\$.

300 On vient de faire un emprunt de 4,2 M\$ pour payer les coûts supplémentaires dans la construction de la nouvelle usine d'épuration et la transformation du bâtiment existant en garage municipal. Ça, c'est 300 000 \$.

305 Mais ça, on est en train de faire ça depuis le 17, avant même que vous ayez pris une décision, le BAPE. Moi, je trouve que c'est un peu dépassé. On aurait dû attendre, avant de procéder à cet emprunt-là, attendre que la décision du BAPE soit faite. Parce que cette usine qui va être construite, qui va coûter, au total – et j'ai posé la question – 8 125 667 \$. Ce chiffre-là n'a jamais sorti dans les médias.

310 Pourquoi qu'on nous donne certaines informations puis certaines autres, on ne les dit pas? On n'informe pas les journalistes. Jean-François Gagnon n'avait pas été mis au courant de ça, Dany Jacques n'était pas au courant de ça.

Donc, ça nous laisse un peu sceptiques sur ce que peut faire et ce que peut réaliser l'administration en place pour faire respecter la réglementation sévère.

315 Je vous remercie, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre mémoire, nous avons des questions.

320 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

325 Bonjour, Monsieur Dépôt.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

330 Bonjour.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Avec le chapeau de l'Association des propriétaires du lac Bowker aujourd'hui, et bienvenue.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, merci.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Je m'intéresse à vos provisions de changement climatique. Vous n'avez pas de données pour la région ici, vous utilisez des données de la Suisse, en parlant de la hauteur de neige mais c'est simplement qu'il me semble qu'il y a une différence entre ici et la Suisse.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Qu'il y ait de la neige à 1 200 mètres ou 1 500 mètres, ça n'a pas d'importance au Québec puisqu'on n'a rien à cette hauteur-là. Par contre, 589 mètres du mont Orford, je n'ai pas d'Atlas avec moi mais peut-être qu'on pourrait vérifier, j'ai l'impression que le lac Lemay, il est peut-être déjà plus haut que 589 mètres, mais il ne neige jamais là. Donc, ça dépend où est-ce qu'on est quand on fait des prévisions pour la neige.

Est-ce que ça ne se peut pas qu'il fasse plus chaud dans les années à venir mais qu'il y ait plus de neige sur la montagne?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Ah, écoutez. Si vous le savez, moi, je ne le sais pas encore, là. Mais quand on a cité ça dans le rapport, j'ai fait une recherche moi aussi.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Oui.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Je me suis dit : qu'est-ce qu'on a ici au Québec? Il y a le Massif qui est peut-être à 1100 ou 1200 mètres, mais à part de ça, tous les autres centres de ski, malheureusement – je dis bien malheureusement – sont situés plus bas et écoutez, les changements climatiques, on va le savoir, j'ai sauté cette partie-là, vous avez vu qu'il y a un budget quand même important de Groupe Ouranos, qui est subventionné, entre autres, par le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec pour faire une étude, justement, sur les changements climatiques locaux et, entre autres, l'impact que ça aura sur les centres de ski.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Pour la région d'ici?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Bien, ce sera pour la région du Québec.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Mais c'est très variable, là, au Québec.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, je comprends.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Le Massif, vous parlez, il y a beaucoup plus de neige, c'est l'endroit où il neige le plus au Québec.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Donc ce qui arrive là-bas n'a pas beaucoup d'incidence sur ce qui arrive ici. Avez-vous, ici dans la région, vous qui êtes dans le milieu de l'environnement, des informations sur la quantité de neige qui tombe, comment ça a changé depuis cinq ans, depuis dix ans? Est-ce que quand on parle du réchauffement climatique global, qu'est-ce qui est prévu pour la région Magog-Orford ou Orford-Magog?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Je vais vous dire, on a adopté Magog-Orford.

415 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

Vous l'avez... aujourd'hui, ça va?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

420

Oui, oui, mais je voulais quand même souligner que dans les bonnes années, on parlait de l'inverse.

425

Mais votre question est très pertinente, Monsieur Béland, mais on n'a malheureusement pas, je n'ai pas eu, dans le court laps de temps, de chiffres précis pour pouvoir inscrire ça dans notre mémoire.

430

On a un comité qui travaille là-dessus, autant entre les groupes environnementaux de la région qu'avec le Regroupement national des CRE et on va avoir à présenter un mémoire là-dessus éventuellement, puis on souhaite bien que le gouvernement du Québec s'entende avec le gouvernement canadien pour avoir une stratégie. Qu'est-ce qu'on fait, là? C'est bien beau, on a dépensé, je crois, 16 M\$, là, avec le monsieur qui dit qu'on a un bon petit volume au Canada puis il parle des changements climatiques, mais quand est-ce qu'on va arriver avec des choses concrètes?

435

Réduire les gros véhicules et puis encourager la vente des autos hybrides et puis, bon, vous connaissez l'histoire. Mais pour répondre précisément à votre question, on n'a malheureusement pas, au moment où on se parle, de chiffres précis là-dessus.

440

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

445

Parce que les études de changement climatique au Canada prévoient que dans certaines régions, ça va être plus sec et d'autres régions ça va être plus humide. Dans certains secteurs, ça va être plus chaud puis surtout les secteurs très au nord, que plus au sud, la variation va être moindre et qu'on pourrait tout aussi bien dire que si le climat se réchauffe, il va neiger plus.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

450

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

De sorte qu'on aurait besoin de moins de neige artificielle.

455 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

460

Et donc c'est parce que j'aurais aimé que vous ayez des informations sur ici plutôt que sur la Suisse.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

465

Oui. Alors écoutez j'ai pris ce que j'avais trouvé. Mais quand même, il en a été question un peu ce matin. On a vécu une période assez difficile, cette année, pour la saison de ski. Quelqu'un mentionnait ce matin que ceux qui exploitent les centres de ski font leur business à 40 % dans la section, dans la partie de Noël.

470

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

40 % c'est janvier et février.

475 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

480

La partie de Noël, c'est à peu près 20 %.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

485

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Le congé scolaire c'est 29 %.

490 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Oui. Mais ça a été dit dans les journaux, que Noël, ça a été scrapé. Puis ça, ça ne vient pas de moi, là, c'est la jeune dame qui travaille pour Intermont qui a mentionné, à cause du temps maussade que nous avons eu, autant à Noël qu'au Jour de l'An. Est-ce que, avec
495 les changements climatiques, on va continuer à avoir des périodes maussades? On ne le souhaite pas mais il faut quand même être réaliste et dire que... Quand j'étais plus jeune, moi, là, quand on était plus jeunes, nous autres, on avait des hivers plus neigeux.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

500 On se rappelle tous que les bancs de neige étaient plus hauts.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

505 Bon, c'est ça.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Quand on était plus petits.

510 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Mais on le réalise quand même qu'il y a un changement qui s'opère. Puis c'est malheureux qu'il s'opère, puis on n'est pas heureux de ça, nous, là, que ça s'opère. Mais ce
515 que j'ai voulu faire, moi, par le mémoire, c'est de vous faire réaliser que quand bien même qu'on déciderait qu'il faut maintenir nos centres de ski pour la question des emplois puis des activités, mais si en bout de ligne, là, le vieillissement de la population, si en bout de ligne le fait qu'on a moins de jeunes... Écoutez, j'ai deux enseignants ici puis ils le savent très bien, on a moins de jeunes. Ici, à Magog même, là, on ferme des écoles parce que les subventions ne
520 viennent plus par tête de pipe d'élèves, et puis on est obligé de fermer.

Et où on va la prendre, la clientèle tantôt qui va être raccourcie des deux bouts? Autant moins de jeunes puis moins de personnes âgées. On était des skieurs, ski alpin avant puis maintenant on se contente de ski de fond. Puis ça a été mentionné dans les journaux ici.
525 Aux Cerisiers, là, il y a une affluence énorme puis ça va augmenter encore dans le futur parce qu'on va avoir plus de gens retraités qui iront plus prudemment sur le ski en faisant du ski de fond.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

530 Je vous interromps, Monsieur Dépôt, j'ai bien compris vos arguments puis vous m'avez, justement vous m'avez interrogé, je suis content que vous m'ayez interrogé avec cette question de changement climatique, mais j'aurais aimé qu'on ait les informations plus précises qui nous permettent de juger.

535 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Mais je me fiais sur vous pour le faire.

M. PIERRE BELAND, COMMISSAIRE :

540 Mais je vous remercie.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

545 Je me fiais sur vous pour le faire.

LA PRÉSIDENTE :

550 Ah, j'ai une question pour bien comprendre la proposition que vous faites. En page 17 de votre mémoire, vous demandez que la *Loi sur les parcs* soit clarifiée de façon à ce qu'il n'y ait pas d'échange de terrains, que ce soit maintenu, l'intégrité des parcs, à perpétuité.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

555 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

560 Et vous proposez, en page 18, que le BAPE soit appelé à évaluer les projets, là, avec la population, les projets récréotouristiques importants impliquant la modification des limites d'un parc. Est-ce que c'est une...

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

565 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors vous demandez que, justement les parcs ça ne bouge plus?

570 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

575

Non?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

580

Je vais vous expliquer, Madame Journault, je suis très content que vous me posiez la question.

585

C'est parce que dans le système actuel que nous avons, si on pense à une modification des limites d'un parc – on l'a vécu il y a deux ans, c'est la SEPAQ à ce moment-là qui faisait la consultation – on avait eu à vivre, nous, une consultation, les 6 et 7 décembre 2002 où on a vu, à la MRC Memphrémagog, le ministre du temps, monsieur Richard Legendre, venir s'asseoir devant nous et c'était lui, le président du BAPE, à ce moment-là.

590

Et nous, on a considéré que le ministre était à la fois en conflit d'intérêts. Parce que, là, il venait nous interviewer et il était ministre. Nous, on ne souhaite pas que ce soit ce processus-là qui existe lorsqu'on veut changer les limites d'un parc.

595

Écoutez, moi, je suis un amant du BAPE. Puis le BAPE, là, vous venez de fêter un anniversaire, récemment. Ça fait quoi, 20 ans, 25 ans?

LA PRÉSIDENTE :

25 ans. Maintenant, 26?

600

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, c'est ça 26. Vous êtes dans la 26e année. Et ce qu'on demandait, dans le fond, puis qu'est-ce qu'on souhaiterait, c'est que ce soit le BAPE qui soit mandaté pour se pencher sur ce dossier-là.

605

On voudrait augmenter le mandat du BAPE qui pourrait se pencher sur ces modifications de parc là et aussi sur des projets importants, récréotouristiques, que nous

retrouverons. Et puis écoutez, vous connaissez l'histoire mais, là, vous m'ouvrez une porte. Vous savez, j'ai fait adopter, par le parti au pouvoir, des résolutions dans ce sens-là, puis je
610 suis confiant qu'éventuellement, on va réussir à mettre ça en application et ce sera la logique même.

Écoutez, puis je termine là-dessus, c'est qu'on avait eu une très mauvaise expérience en 2002. Monsieur Richard Legendre, après le témoignage du maire Delorme, était allé le
615 remercier pour avoir donné son appui au projet.

Bien, là, on a compris que ça ne devait plus être le ministre qui fasse les consultations.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors donc si je résume ce que j'ai compris, là, c'est que vous souhaitez que les limites d'un parc — qu'on ne réduise pas ses limites ?
620

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.
625

LA PRÉSIDENTE :

D'accord? Puisque vous souhaitez que ce qui soit protégé le soit à perpétuité.
630

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.
635

LA PRÉSIDENTE :

Cependant, s'il y a un projet de modifier ses limites mais en les agrandissant ?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.
640

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour les projets d'agrandir un parc, que ce soit le BAPE qui ait le mandat d'examiner ça avec la population ?
645

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

650 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

655 Et que, en ce qui concerne tout projet de développement domiciliaire ou de projet d'envergure qui concerne le domaine public mais qui n'est pas une question de parc, ça aussi que ça fasse l'objet de consultations publiques.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

660 Oui, exactement. Oui, parce qu'on a confiance au BAPE puis on pense que pour célébrer le 25^e anniversaire d'existence du BAPE, le gouvernement du Québec devrait « extensionner » le mandat du BAPE pour inclure ce que vous venez de dire.

665 Puis on souhaite aussi que la loi soit modifiée pour qu'on puisse faire comme au fédéral. Je vais vous conter un fait, là, et je vais terminer là-dessus. En 92, monsieur Jean Charest, qui est notre Premier ministre, était à ce moment-là ministre de l'Environnement à Ottawa, et a eu à prendre une décision importante parce que c'est lui qui appliquait la *Loi des parcs* du fédéral.

670 Écoutez bien ce qu'il a été obligé de faire, puis on se glorifie de ça ; il y avait un projet de stationnement, puis je pense que Robert Benoît y a fait un peu allusion, à Lac Louise à Banff. Et monsieur Charest a sorti la Loi du fédéral sur les parcs qui dit qu'on ne peut faire qu'une chose avec la Loi du fédéral : agrandir un parc, point.

675 Et nous, on souhaite que la Loi du Québec, qui est ambiguë, là, l'article 1, l'article 4 puis l'article 5 qui se contredisent presque et puis, bon, tu peux faire une chose avec une affaire, avec un article, que tu ne peux pas faire avec l'autre puis, bon. C'est un peu gênant d'avoir une loi de ce type-là au Québec.

680 Nous, on souhaite qu'elle soit modifiée et qu'elle soit calquée sur la loi du fédéral puis on est bien placé, là, on a monsieur Charest qui est là, qui la connaît, la loi du fédéral, on dit, bien, modifiez donc cette loi-là pour qu'elle soit identique à celle du fédéral. Merci.

685 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Juste en terminant, lorsque vous avez rencontré vos collègues au Vermont concernant un méga cite, là, leur avez-vous dit, au Québec, que vous aviez un BAPE?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui. Oui, oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et eux n'en ont pas?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non. Eux, ça fonctionne au niveau de l'État du Vermont. Il y a une commission qui se penche là-dessus. Moi, je suis allé trois fois à New Port et je suis intervenu personnellement en public et puis je leur ai dit : « Écoutez, là, pour maintenir nos bonnes relations de voisinage, est-ce qu'il y aurait pas moyen de se concerter pour protéger l'eau qu'on retrouve à Magog et à Sherbrooke? »

Mais il faut comprendre que c'est un dossier très délicat. Là, vous m'embarquez là-dessus mais c'est que eux ne prennent pas l'eau dans le lac Memphrémagog. Donc, ils n'ont pas autant d'intérêt que nous, Québécois, à protéger le lac Memphrémagog. Ils prennent l'eau dans des petits lacs qui sont situés dans l'arrière pays, quoi, au Vermont, et qui sont réservés comme réservoirs d'eau potable.

Donc, le lac Memphrémagog, c'est un terrain de jeux, là, mais ce n'est pas leur source d'eau potable. Et c'est très payant, ce fameux projet de Coventry pour l'apport en taxes municipales et c'est une multinationale qui traite bien les citoyens du secteur, donc eux autres, ils voient ça quasiment comme une manne, quoi, le site à Coventry.

Ce n'est pas notre cas à nous, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je ne peux pas en parler plus, c'est vraiment en dehors du mandat. Merci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui. C'est vous qui m'avez embarqué là-dessus. Merci, et ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Nous invitons maintenant l'Ancienne commission pour l'agrandissement du parc. Bienvenue.

730 **M. RÉJEAN BEAUDOIN :**

Bonjour. Est-ce que vous voulez que je commence immédiatement, Madame la présidente?

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors si vous voulez présenter vos collègues.

740 **M. RÉJEAN BEAUDOIN :**

Oui, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Mon nom est Réjean Beaudoin, nous sommes des membres – je ne dirais pas des anciens membres mais des membres de l'ex...

745 **LA PRÉSIDENTE :**

D'expérience.

750 **M. RÉJEAN BEAUDOIN :**

C'est ça, de l'Ancienne commission pour l'agrandissement du parc du Mont Orford. À ma gauche, je vous présente monsieur Léonard Turgeon, qui a été très actif sur cette commission-là et pendant longtemps, il a été le professionnel du golf, au parc du Mont Orford, donc il a vu vraiment beaucoup de choses sur l'évolution de ce parc, et monsieur Marcel Bousquet, qui siégeait avec nous. Je dirais même, Madame la présidente, qu'il était notre professeur de conservation parce que dans ce temps-là, on connaissait un peu plus le tourisme mais par contre, la conservation, c'était quand même assez nouveau, comme les expressions « développement durable », tout ça, ce n'était pas tellement utilisé au début des années 70 et à ce moment-là. Donc, monsieur Bousquet était notre, vraiment, notre porte-parole et grande personne qui nous conscientisait sur ce plan-là.

765 Et moi, mon nom est Réjean Beaudoin, ça fait une quarantaine d'années que je suis dans le tourisme. J'ai eu à faire certaines choses, à fonder le cours en tourisme pour le réseau collégial québécois, fonder Tourisme Canton de l'Est. Également, j'ai même enseigné le tourisme à la télévision et puis donc c'est une carrière vraiment qui a occupé une importante partie de ma vie dans le domaine du tourisme.

Et d'avance, on voudrait vous remercier de l'attention que vous porterez à notre présentation.

770 Madame la présidente, je voudrais attirer, si vous voulez, on pourrait commencer à la page 4 du mémoire dont nous allons vous faire lecture et par la suite, on sera à votre entière disposition pour toute question que vous voudrez bien nous poser.

775 Nous allons parler de l'historique pour l'agrandissement du parc Orford, à la page 4 en haut, mais auparavant, Madame la présidente, mon ami monsieur Dépôt a parlé du rapport SORÈS, moi aussi j'en ai une copie, parce que j'avais eu à travailler pendant quatre ans avec les éléments dynamiques de la région pour avoir les fonds gouvernementaux pour faire cette planification touristique là, parce que avant 1973, il n'y avait aucune planification touristique dans la région.

780 Et c'est le contenu, une bonne partie du contenu de ce rapport-là qui nous inspirait pour travailler pour faire agrandir ce parc, qui était quand même très petit, et qui l'est encore.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

785 **Début de la phrase à la page 4 : « Les objectifs de la (...)**

Fin de la phrase à la page 4 : (...) d'impact économique. »

Donc, l'aspect « impact économique » était important à l'époque.

790 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Le parc du Mont Orford (...)

Fin de la phrase à la page 4 : (...) et aux visiteurs. »

795 En somme, on préconisait un ralentissement de développement des terrains qu'ils avaient déjà pour prendre les fonds et contribuer à agrandir territorialement ce parc qui n'avait pas connu d'agrandissement depuis ses débuts, et c'est pour ça qu'à un moment donné, on a eu un slogan : « Agrandissons maintenant puis aménageons plus tard ». Parce que sans ça, ça aurait coûté beaucoup trop cher.

800 Et dans tout ce cheminement-là, qu'on a vécu entre 1974 et 1985, on a eu à transiger avec trois ministres du Tourisme, monsieur Claude Simard, monsieur Yves Duhaime et monsieur Lucien Lessard qui, à un moment donné, les parcs ont passé au ministère du Loisir, 805 de la Chasse et de la Pêche et des Parcs, à ce moment-là.

Et comme je vous le mentionnais, cette période de la dynamique intensive de la Commission s'est déroulée de 1974 à 1985 et il serait bon, Madame, de nommer les membres de cette Commission-là qui sont des gens de la région. Le président était...

810 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Monsieur Jean-Louis (...)

Fin de la phrase à la page 4 : (...) Réjean Beaudoin. »

815

Et vous verrez, à l'annexe A du mémoire, toute la liste de ceux qui nous avaient appuyés à ce moment-là, Ça avait été une vaste opération régionale et même extrarégionale pour en arriver à convaincre le gouvernement du Québec d'agrandir le parc.

820

Il ne faut pas penser que ça a été un élan automatique gouvernemental qu'on a agrandi le parc. Non, il a fallu travailler très fort, beaucoup de rencontres, de conciliations pour, justement, réussir à le faire agrandir, ce parc-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

825

Début de la phrase à la page 5 : « C'est en forgeant (...)

Fin de la phrase à la page 5 : (...) madame la présidente. »

830

L'histoire nous avait oubliés mais, là, ces audiences-là nous permettent de dire qu'on existait, voyez-vous, et qu'on a fait des choses.

Et encore là, nous croyons qu'il faut agrandir encore ce parc.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

835

Début de la phrase à la page 5 : « Pour nous, le parc (...)

Fin de la phrase à la page 5 : (...) générations futures. »

840

Nous, ce qu'on n'a jamais compris, c'est lorsqu'on a cessé nos activités en 1985, il y a aucun organisme qui a pris la relève pour continuer.

Alors c'est les questions qu'on se pose et j'aimerais demander à monsieur Bousquet, qui connaît très bien le parc, qui va nous dire quelques mots concernant l'importance de poursuivre l'agrandissement de ce parc-là. Monsieur Bousquet.

845

M. MARCEL BOUSQUET :

850

J'ai eu l'honneur de servir dans le parc du Mont Orford à titre d'employé comme garde parc pendant 32 ans et lorsqu'on a mis un terme à notre commission, le gouvernement s'était engagé à acquérir 400 acres sur le versant ouest du Mont Orford parce que le Mont Orford, c'est la moitié d'une montagne dans le parc, l'autre moitié est en dehors du parc.

Pour préserver le sommet du Mont Orford, le Ministère s'était engagé à acquérir et a même mis une réserve à des fins publiques sur ces terrains-là parce qu'il n'y a pas de maisons encore à date. C'est des terrains vierges assez hautement écologiques. Parce que la même végétation se retrouve au Mont Washington qu'à Orford, à la même altitude, à la même hauteur.

Également vers le marais du lac Brompton, il y avait beaucoup de terrains disponibles, qui le sont encore, disponibles, vers le marais du lac Brompton, qui sont hautement écologiques. Et on espère que ces consultations vont enclencher un processus pour le faire agrandir encore davantage, le parc.

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

Merci. Madame, on aimerait vous parler aussi de l'économie touristique de la MRC Memphrémagog. En 2003, il y a eu 1,4 million de touristes qui sont venus dans la MRC de Memphrémagog en 2003, et ces touristes-là ont dépensé 139 M\$ et ce n'est pas seulement le secteur hôtelier et de la restauration qui retirent des bénéfices mais différents secteurs économiques, par exemple restaurants et bars, hébergement, loisirs et divertissements.

Donc le tourisme, c'est comme une toile, si vous voulez, à partir des dépenses de première ligne qui s'ajoutent à des dépenses de deuxième ligne ; par exemple ceux qui travaillent dans l'industrie achètent des primes d'assurance, paient un loyer, achètent des vêtements, tout ça. Et au Québec, environ 57 types d'entreprises différentes bénéficient directement ou indirectement du tourisme. Donc c'est vraiment une industrie qui touche à beaucoup de secteurs.

Également aussi, c'est une industrie régionale. La dépense touristique ne se concentre pas seulement dans un point. Lorsqu'on a créé des associations touristiques régionales au Québec il y a 25 ans, j'étais un des négociateurs pour les régions, et on avait fait une équation qu'on disait : les touristes voyagent régionalement donc il faut des structures régionales pour les satisfaire, si vous voulez.

Donc, la dépense touristique se répand. Magog-Orford, ce qui se passe ici, a une influence à North Hatley, a une influence à la dimension de Memphrémagog mais même à Sherbrooke aussi. Parce que, là, lorsque c'est pluvieux, allons vérifier avec le centre commercial, le Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke, ils ont beaucoup de visiteurs et souvent on parle du Mont Tremblant, il ne faut pas penser que les dépenses demeurent stagnantes seulement dans le petit périmètre du village du Mont Tremblant, mais il y a un déversement jusque dans la MRC des Pays d'en haut et même dans Antoine-Labelle.

J'ai eu à faire une analyse pour eux en 2002 et je vous dirais même, à la grande surprise, Madame la présidente, on avait découvert que les touristes, par touriste, là, la

895 dépense était plus élevée dans les Pays d'en haut par rapport à la MRC des Laurentides où le Mont Tremblant est situé.

Alors vous voyez, c'est assez surprenant mais c'est vraiment la réalité.

900 L'impact sur l'emploi, Madame la présidente, c'est connu et reconnu depuis longtemps que le tourisme est un grand générateur d'emplois. Au Québec, selon notre économétrie, il se crée 23 emplois directs et indirects par chaque million de dollars de recettes touristiques. Donc ça c'est cet impact-là.

905 Mais, là, il faut faire une différence avec les emplois créés durant la construction, là. Ça ne comprend pas ça. Ça, c'est au moment où tous les travaux sont terminés, que les touristes commencent à arriver et c'est là que ça crée des emplois.

910 Et dans la MRC de Memphrémagog, le 139 M\$ de recettes touristiques crée 3600 emplois directs ou indirects. Alors voyez-vous, vous allez dire : mon Dieu, c'est surprenant. Ce n'est pas surprenant, c'est vraiment la réalité socio-économique du tourisme.

915 Également, ce que nous avons ici, et contrairement à ce que beaucoup de gens croient, au Québec, le tourisme c'est maintenant à longueur d'année. C'est la province la plus articulée au Canada pour du tourisme à longueur d'année.

920 Alors ça, c'est vraiment à notre honneur. Dans la région de Memphrémagog, quand on regarde les statistiques, on voit qu'on a quand même un bon phénomène mais on s'aperçoit que l'hiver est beaucoup moins fréquenté que la période estivale, ce qui veut dire ceci, Madame la présidente : il y a une bonne performance estivale mais une plus faible performance hivernale. Donc, en d'autres mots ce qui veut dire : l'argent que plusieurs entreprises font l'été, elles doivent être prudentes pour la période hivernale où il y a moins de revenus.

925 Et pour l'hiver, dans la MRC de Memphrémagog, et c'est assez surprenant, nous sommes presque 10 points en bas de la moyenne québécoise en termes de fréquentation touristique hivernale. Donc il y a des améliorations à faire sur ce plan-là.

930 Madame la présidente, on aimerait aussi vous parler des touristes de demain. On parle de touristes et c'est bon de savoir où s'en va cette tendance-là. Les touristes de demain, Madame la présidente – à la page 8 – ce sont :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

935 **Début de la phrase à la page 8 : « Baby-boomer (...)**
Fin de la phrase à la page 8 : (...) expérience touristique... »

940

C'est-à-dire que le touriste stagnant, observateur, il va être moindre. Il va aimer vivre une expérience touristique, mettant en relief leur implication physique, leur émotivité et leurs capacités intellectuelles, combler avec adéquation leurs désirs de vivre des expériences personnalisées et mémorables.

945

Choisissant des destinations touristiques reflétant un vrai développement durable – ça, c'est important, Madame la présidente « un vrai développement durable ». Un milieu délabré n'attire pas de touristes. Ça, on se comprend très, très bien là-dessus – dans le cadre d'une concurrence mondiale ardue, caractérisée par un vaste choix, donc des touristes mobiles. Si un touriste n'aime pas un endroit, c'est très facile pour lui d'aller vers une autre destination.

950

Des touristes expérimentés aussi, connaisseurs. Les gens voyagent, ils apprennent. Donc ils préparent mieux leur voyage puis ils approfondissent plus leur déplacement et ces touristes-là de demain exigent la qualité. Et en cas de déception, comme je le disais, les destinations concurrentes seront les bénéficiaires. Enclins aux voyages individuels plutôt que ceux en groupe.

955

Les voyages de groupe en autocar, c'est stagnant, même que ça baisse, alors que le voyage individuel augmente.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

960

Début de la phrase à la page 8 : « C'est donc avec cette demande (...) »
Fin de la phrase à la page 8 : (...) suivre une telle voie. »

965

Moi, je ne vois pas quelqu'un qui va investir dans un projet qui ne répondra pas aux besoins de la demande et le développement durable est très important pour les touristes de demain.

Et monsieur Turgeon, justement, aurait quelques mots à dire là-dessus.

970

M. LÉONARD TURGEON :

975

Étant donné que j'ai été dans le parc depuis les années 57, j'ai été 42 ans responsable du golf, j'ai été, je comprends, j'étais dans l'ancienne gestion à Orford, j'ai vu qu'est-ce qui s'est passé lorsque l'ancienne gestion Orford a remis les clés au gouvernement du Québec. À un moment donné, je crois, moi, personnellement, si on parle de ski ou de golf, juste comme tel, il n'y a absolument rien qui va sortir de là parce que ça va être des déficits un après l'autre.

Puis qu'est-ce qui est arrivé là-dedans, c'est que le gouvernement, ça leur a coûté 5M\$ à 6 M\$ pour reprendre les opérations. Ça a été opéré par une firme pendant une couple d'années, très dispendieux, parce que j'ai vu les chiffres, là, puis après ça, le gouvernement, ils ont dit : « On va le passer à quelqu'un parce que ça coûte trop cher. »

980

Alors s'il n'y a pas, je pense — tout ou un peu — s'il n'y a pas de moyen de trouver des fonds supplémentaires pour l'opération d'un centre de ski ou de golf — moi, je le sais, dans le golf, il ne se bâtit presque plus aucun golf sans qu'il y ait un développement domiciliaire alentour de ce golf-là, pour le payer, pour pas qu'il y ait de dette.

985

Alors à ce moment-là, si la personne qui opère le centre de ski, elle n'a pas d'autres revenus, elle va dire au gouvernement : bien, reprenez vos affaires puis, là, ça va nous coûter encore un 10 M\$, 12 M\$ puis le problème ne sera pas réglé.

990

Alors nous autres, je pense qu'on est assez bien situé dans ce contexte-là, étant donné qu'on a travaillé pour agrandir le parc de 45 %, puis qu'il y a encore d'autres projets pour d'autres agrandissements pendant qu'il est encore le temps.

995

Puis l'idée de ce temps-là, c'était qu'il fallait protéger l'écologie mais aussi, il fallait que les gens qui travaillent ici à Dominion Textile — on sait que le textile ça s'en va. Puis, moi, j'en connais, j'ai gagné ma vie de l'âge de 14 ans jusqu'à 58 ans dans ce parc-là puis il y en a d'autres, il y en a beaucoup, j'en ai engagé d'autres aussi. Il y a des gens, qui ont vécu... puis il y a possibilité d'aller encore beaucoup plus loin que ça.

1000

Comme le golf, hier j'écoutais un petit peu à la télévision locale, des commentaires. Je voyais des gens. J'ai été 42 ans dans le parc, moi, c'est tous des gens que je n'ai jamais vus de ma vie. À un moment donné, ils arrivent à la dernière minute ici puis, là, bien ils disent comment le parc devrait être opéré.

1005

Alors, là, j'ai dit : ils viennent peut-être d'une autre planète ou je ne sais pas, là, mais j'ai dit je pense que les gens local, les gens de Magog — moi, je suis Magogois d'origine — puis tous les membres de la Commission étaient des Magogois d'origine aussi, là, puis nous autres, il y a une création d'emplois là-dedans, c'est sûr, mais il y a aussi les loisirs.

1010

C'est que quand on dit que la population vieillit, moi, j'ai un paquet d'amis qui ont 75, 76 ans puis ils font du ski à tous les jours encore.

1015

Alors je pense qu'on va devenir, à Magog-Orford, un peu comme la capitale des retraités. Parce que tout le monde qui prennent leur retraite, pas tout le monde mais une grosse partie du monde, veulent venir rester dans la région Magog-Orford parce qu'on a un système routier qui est excellent, on a deux universités, francophone, anglophone tout près.

1020

Alors je pense qu'il faut donner quelque chose pour être capables d'avoir un centre de ski. Le golf, c'est sûr qu'il y en a d'autres golfs. Puis aussi, je voulais dire, quand les gens disaient : « Le golf pollue », je ne sais pas pourquoi mais tous les médecins recommandent à leurs patients d'aller jouer au golf pour leur santé.

1025

Alors si ça pollue tant que ça, je ne comprends pas qu'ils leur disent d'aller jouer au golf ou d'aller faire du ski et de prendre de l'air.

1030

Alors c'est un petit peu le message que je veux passer. C'est que je ne verrais pas que le gouvernement soit encore obligé de reprendre encore un centre de ski une autre fois puis dépenser 10 M\$ à 15 M\$ de l'argent des contribuables, dans ce sens-là.

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1035

Merci. Il nous reste combien de temps, Monsieur? Bien, écoutez, Madame la présidente, nous, on appuie Magog-Orford, la firme Mont-Orford inc. et nous, notre argumentaire est basé sur l'évolution du savoir.

1040

Vous savez, le savoir, ce n'est pas stagnant. Et nous, on pense que dans les Cantons de l'Est, dans la région de Magog-Orford, au Québec, on a les connaissances pour vraiment faire une belle station touristique dans la zone du parc du Mont Orford ou sa périphérie et, à ce moment-là, nous avons, au Québec, l'expertise pour ça.

1045

Parce qu'il ne faut pas oublier une chose, Madame la présidente; les connaissances du monde, le savoir double à tous les cinq ou six ans, Madame la présidente. Ça fait que aujourd'hui, on se situe dans le temps et dans l'espace, on peut exprimer, à partir des connaissances que nous avons, mais vu que c'est un projet de dix ans, bien les connaissances vont évoluer aussi.

1050

Et comme on le mentionnait tout à l'heure, n'importe quel promoteur aujourd'hui qui veut réussir un projet récréotouristique, il est obligé de tenir compte du développement durable, sinon ils sont voués à la perdition.

1055

Ça fait que c'est pour ça, Madame la présidente, si vous permettez, je voudrais lire à la page 12, comment nous avons formulé notre appui au projet de Mont-Orford inc., et ça se lit comme ceci :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 12 : « Tenant compte que le Québec (...)

Fin de la phrase à la page 12 : (...) durable et même exportable »

1060 Écoutez, on a travaillé pendant dix ans, Madame la présidente, avec des personnes
du monde de la conservation et du tourisme pour faire agrandir le parc, on ne voit pas
pourquoi que d'autres ne pourraient pas le faire aujourd'hui.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1065 **Début de la phrase à la page 12 : « Articulant que la mise (...) »**
Fin de la lecture du mémoire.

 Merci, Madame la présidente.

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors c'est nous qui vous remercions, Messieurs Bousquet, Turgeon et Beaudoin.
Nous avons quelques petites questions pour vous.

1075 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

 Bonjour, Messieurs. Lorsque vous avez débuté votre projet pour augmenter la taille du
parc en 1974, quelle était la superficie du parc à l'époque?

1080 **M. MARCEL BOUSQUET :**

 À cette époque-là, c'était des miles et c'était 15 miles carrés. Et aujourd'hui, c'est 58
kilomètres carrés.

1085 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

 C'est ça. Aviez-vous un objectif quand vous avez débuté ce projet?

1090 **M. RÉJEAN BEAUDOIN :**

 Trois phases.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1095 Trois phases?

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1100

Trois phases : phase 1, phase 2, phase 3. Il y avait des phases, c'était uniquement sur l'écologie et il y avait des phases uniquement sur la récréation, tel que le lac Fraser qui est aujourd'hui à l'intérieur du parc avec un autre camping et une plage.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1105

Donc vous aviez une vision des deux missions du parc?

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1110

On a toujours travaillé ensemble, les environnementalistes et les tenants de l'économie.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1115

Ets-ce que vous aviez un objectif en termes de superficie totale? Vous vous êtes dit : dans dix ans, il faut qu'on soit rendu à tant de kilomètres carrés ou si c'était plutôt d'essayer d'augmenter, point?

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1120

C'est comme un peu tout. On en demandait un peu plus pour en avoir un peu moins, mais on tenait énormément à avoir le versant ouest et le marais du lac Brompton à l'intérieur, dans la phase 3, qui ne s'est pas concrétisé faute de moyens, qu'on me dit, mais c'était beaucoup plus le changement de gouvernement.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1125

Monsieur Turgeon, vous voulez intervenir?

M. LÉONARD TURGEON :

1130

Oui, disons pour appuyer ce dire-là, la première chose qui s'est faite, ça a été pour protéger un ramage de chevreuils qui était ici en arrière du Cheribourg. Alors on a commencé sur le côté écologique. Mais dans la tête de tous les membres de la commission, dans le temps, puis de tous ceux qui ont appuyé, c'était qu'on avait une partie du parc, une grosse partie du parc, c'était écologique mais le sud du parc devait servir à la récréation des gens de la région puis de la province et du Canada.

1135

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1140 Ça a toujours été, Monsieur le commissaire, l'axe... Lorsqu'il y avait eu des audiences sur la vocation du parc du Mont Orford en 1978, j'ai le document ici, c'était vraiment ça; en faire un parc de récréation et de conservation. Et ça a toujours été l'axe qui a été cheminé par nous et qui a été présenté à ceux qui nous ont appuyés à cette époque-là, donc c'est un cheminement qui a été continue, Monsieur le commissaire.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1145 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1150 Merci pour vos témoignages.

M. RÉJEAN BEAUDOIN :

1155 Merci, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons maintenant monsieur André Beaupré, s'il vous plaît. Bienvenue.

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1160 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je me présente, André Beaupré, je suis géographe de formation et aussi diplômé en anthropologie. Je viens vous présenter aujourd'hui un mémoire qui a été fait par moi et ma conjointe, Sandra Gauvin. Je le fais à différents niveaux, disons, ce mémoire-là.

Premièrement, il a été fait en tant que résident d'Orford mais également en tant que citoyen québécois et canadien. Et je vais vous expliquer dans la suite, pour quelle raison.

1170 Tout d'abord, avant de débiter, j'aimerais aussi souligner une chose, c'est que dès le début de ces audiences publiques sur l'environnement concernant le projet du parc, on sent qu'il y a comme un conflit entre le côté économique et le côté environnemental.

1175 Dans le présent mémoire, il n'y a aucune intention d'entrer en conflit avec qui que ce soit. Un des objectifs de ce mémoire-là est justement d'essayer d'amener les gens à avoir une réflexion positive sur l'avenir du Québec, l'avenir du Canada et l'avenir de nos aires protégées. Et ça, ça peut se faire en collaboration tout le monde ensemble. On peut vivre un

développement économique tout en ayant aussi des aires protégées. Donc c'est l'esprit qui motivait ce mémoire.

Donc pour débiter, je vais commencer avec une citation du Gouvernement canadien dans son premier rapport national du Canada à la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, convention qui a été signée par plusieurs pays dans le monde. C'est une convention internationale dont le Canada a signé en 1992 et je cite :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Dans notre monde (...) »

Fin de la phrase à la page 3 : (...) encore plus. »

Alors encore une fois ici, c'est qu'on essaie de mettre une valeur, on essaie de mettre un prix à ce qu'on veut préserver mais c'est bien difficile de le faire. Et probablement que justement dans l'avenir, on va peut-être considérer que, finalement, ça a été la meilleure chose qu'on ait pu faire, d'avoir des aires protégées.

Bon. On va voir différentes préoccupations. Si je commence par le patrimoine. Donc si on regarde au niveau de l'histoire même de la création du parc du Mont Orford – il y a déjà plusieurs intervenants qui l'ont dit – le docteur Bowen a fait plusieurs démarches pour pouvoir créer ce parc-là.

Donc, il avait commencé, en 1920, à déjà vouloir convaincre les gens du milieu de créer ce parc dans la région du mont Orford pour préserver ce magnifique mont qui est particulier ici dans la région et qui est vraiment le symbole de toute la région, en fait. On le voit même de Sherbrooke.

Donc dès le départ, il a pris 17 ans avant de réussir à convaincre les gens du milieu, et ici on parle de plusieurs personnes. Lors de la création du parc, plus de 27 municipalités s'étaient coordonnées ensemble pour acheter des terres pour les donner au gouvernement.

Donc on parle vraiment d'un phénomène où est-ce que beaucoup de gens se sont unis ensemble pour réaliser cette aire de protection qu'on a créée et que nous en sommes tous, dans le fond, héritiers.

Lors de la création du parc, bon, il y a eu la *Loi sur les parcs du Mont Orford* mais qui a changé maintenant avec la *Loi sur les parcs*, mais si on regarde au niveau de l'objectif de la *Loi sur les parcs* actuelle, on a deux éléments importants en ce qui nous concerne ici : le premier, c'est qu'on dit à l'article 1 que la création, le parc doit « assurer la conservation et la protection permanente de territoire ».

1220 On ne peut pas être plus clair sur cet élément-là, que ça doit être de façon permanente. C'est le gage de notre avenir, en fait.

Deuxièmement, on dit aussi que, à l'article 5, que : « Les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange ».

1225 Encore une fois, la Loi à ce moment-ci précise encore une fois qu'une fois que le parc est créé, il ne peut être, si on veut, scindé ou donné ou vendu ou échangé. L'objectif ultime, qui est même à l'article 1, est de préserver de façon permanente.

1230 Deuxièmement, j'aimerais citer aussi la *Loi sur les parcs* qui avait été faite en 1938 lors de la création du parc et on allait exactement dans le même sens, qu'un parc ne peut pas être scindé, brisé, fractionné. C'est un héritage.

1235 Et on disait, justement dans la *Loi sur les parcs* de 1938, on disait que le gouvernement ne peut céder les terrains faisant partie du parc. On ne parle même pas d'échange, on ne parle même pas de don, on ne parle de rien. On a dit que « tout terrain ne peut être cédé » ; l'article de la Loi est quand même clair.

1240 Au niveau du patrimoine, les aires protégées c'est un patrimoine non pas seulement pour la région ici, non pas uniquement pour la Ville ni même pour moi, mais bien pour tout le monde : pour la région, pour tous les individus, pour la province également et également, à plus grande échelle, c'est la même chose au niveau national et au niveau international.

Chaque milieu a une spécificité qu'on ne retrouve pas nécessairement ailleurs. Et justement, si on regarde le pourcentage de territoire protégé dans le monde, c'est très peu.

1245 Si on regarde au niveau mondial, selon la convention sur la biodiversité, on parle qu'il y a seulement 8,8 % du territoire mondial qui est protégé par une aire protégée. Au Canada, on parle d'environ 9 % du territoire qui est protégé. Au Québec, on parle d'uniquement 5,28% du territoire. Nous sommes nettement en arrière, d'autant plus qu'ici au Québec, 89% de la forêt est un territoire public. Comment ça se fait que nous sommes si en retard sur les autres?

1255 Deuxièmement aussi, depuis notre adhésion à la convention sur la diversité biologique des Nations Unies, en 1992, les gouvernements québécois et canadien se sont engagés à augmenter les aires protégées au Canada, justement dans l'esprit de protéger un patrimoine qui peut être, en fait, mondial beaucoup plus que juste local.

Déjà, en 1996, dans la stratégie québécoise sur la diversité biologique, l'objectif du gouvernement était de protéger, ici au Québec, au minimum 8 % du territoire et ce, avant 2005. Et ce même objectif-là a été ensuite repris par le gouvernement suivant pour la

1260 deuxième stratégie qui était de 2000 à 2004, quelque chose comme ça, je ne me souviens plus exactement.

1265 Mais en tout cas, on a toujours gardé cet objectif d'avoir plus de 8 % du territoire de protégé ici au Québec, chose qu'on est encore loin d'atteindre si on voit qu'on a seulement 5,28 % du territoire.

1270 Si on regarde maintenant l'ensemble du Canada, on voit que le 9 % de territoire protégé se situe principalement dans le nord du Canada. Si on regarde la carte, les aires protégées qu'on peut distinguer facilement se trouvent principalement dans les territoires du Nord-Ouest, Nunavut, le nord de l'Alberta et ainsi de suite.

Si on regarde notre partie du pays, on remarque qu'au Québec, les aires protégées sont tellement petites qu'on ne les voit même pas sur la carte.

1275 Ensuite, au niveau de l'éthique. L'échange même des terrains entre le parc et la compagnie Mont-Orford inc. vient un peu porter atteinte à la confiance que la population peut avoir envers le gouvernement.

1280 Moi, personnellement, comme emploi, je suis agent de la paix pour le gouvernement fédéral. Donc depuis plus de six ans, j'applique une loi fédérale et je me sens un peu comme un gardien, si on veut, de la qualité de vie des gens ici au Canada. De voir que le gouvernement qui est lui-même le législateur et qu'il ne respecte pas lui-même ses propres lois apporte des grands questionnements sur l'application de ces lois-là et pour quelle raison on les fait.

1285 Donc, si on revient encore une fois, est-ce qu'on a affaire à un état protecteur pour l'ensemble de la population ou non pas plutôt à un état brigand qui vient en contravention lui-même avec ses propres lois? Donc ici, je répète encore les deux articles de loi sur les parcs qui disent qu'on doit protéger les parcs de façon permanente et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'échange ou de vente.

1295 Deuxièmement, au niveau de l'éthique et la confiance envers le gouvernement, on peut aussi parler des décisions qui ont été prises par les gouvernements québécois et canadien au cours des dernières années et leur engagement, justement, à augmenter les aires protégées pour préserver la biodiversité canadienne mais aussi québécoise et même internationale, avec la convention de l'ONU.

1300 Et, encore une fois, on a également l'avant projet de loi sur le développement durable qui abonde également dans ce sens-là, de protéger l'environnement; de permettre le développement économique tout en préservant la qualité de l'environnement, ce qui est essentiel.

1305

Finalement, le dernier point au niveau de l'éthique et de la confiance envers le gouvernement, c'est que si cet échange de terrains a lieu malgré l'interdiction qui est prescrite par la Loi, et on peut considérer que cette infraction-là va faire en sorte que les gens ne feront plus confiance au gouvernement. Et dans le cas des programmes de dons écologiques de terrains, bien les gens, finalement, ne donneront plus leur terrain au gouvernement parce que le gouvernement n'arrive même pas lui-même à protéger ce qu'il reçoit de la population même.

1310

Au niveau de l'éthique, si on continue, je voudrais peut-être juste commencer par une petite citation qui dit, qui vient, en fait, d'un livre qui a été rédigé en 1938 sur l'argent et ses mystères et on dit : « *L'argent est devenu le maître dans la maison où il devait remplir le rôle de serviteur.* »

1315

Ici, comme je disais depuis le début, depuis les audiences, on remarque qu'il y a vraiment un conflit entre le niveau économique et le niveau environnemental, alors qu'on peut travailler ensemble.

1320

Je veux dire l'économie, c'est sûr que c'est un bien pour tous mais est-ce la véritable richesse? Donc si on continue : « Pourquoi le gouvernement songe-t-il à échanger des terrains d'aires protégées? »

1325

On peut se poser la question. Pourquoi que cette aire protégée-là qui est si rare doit, en fait, être scindée et détruite en partie? Pourquoi le développement économique ne peut pas se faire à l'intérieur même des limites du parc et par conséquent respecter toutes les lois qui protègent les terres publiques?

1330

On donne ici l'exemple, il y en a plusieurs : la *Loi sur les parcs* donne déjà beaucoup de restriction; la *Loi sur les forêts* également, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et bien d'autres. Faire un projet à l'intérieur d'un parc devient, finalement, très compliqué parce qu'il y a énormément de lois qui régissent, justement, et qui protègent ce milieu unique.

1335

Un exemple, par exemple, c'est au niveau de la *Loi sur les parcs*, on dit, à l'article 1 e), on donne une description, en fait, de la récréation extensive qui peut être permise dans les parcs. On dit :

Un type de récréation caractérisée par une faible densité d'utilisation du territoire et par l'exigence d'équipement peu élaboré.

1340

Donc encore une fois, le but est de préserver le parc. Donc on a mis une limite. Le projet qui est présentement soumis va complètement à l'inverse de cette description-là en ayant une densité d'occupation élevée et avec un achalandage énorme.

Deuxièmement, pourquoi le promoteur doit-il absolument réaliser son projet dans les limites actuelles du parc? Ici, c'est une grande question et que, depuis le début, on n'a pas eu
 1345 réponse. Pourquoi le projet lui-même doit se trouver à l'intérieur d'un territoire protégé? Pourquoi il ne peut pas se faire à l'extérieur du parc?

Il y a de vases territoires de disponibles à l'extérieur des parcs. On l'a vu, seulement 5 % du territoire québécois est protégé. Donc il y a des millions de kilomètres carrés de
 1350 disponibles pour de tels projets, tout en étant à proximité, en fait, du mont Orford, comme dans ce cas-ci.

Cette question-là en amène une autre et c'est la suivante : pourquoi que la population doit-elle avoir le fardeau de défendre le parc alors que sa protection est inscrite dans la Loi?
 1355 Pourquoi que, en fait, on doit avoir cette audience publique qui se déroule actuellement pour défendre le parc alors que la Loi le fait?

On ne devrait même pas être rendu à cette question-là. Le parc, c'est un héritage qu'on n'aurait même pas dû oser penser défaire.

Et une autre chose aussi : pourquoi, en fait, ici on veut faire un échange avec un promoteur en particulier? La région regorge d'entrepreneurs qui ont fondé des entreprises touristiques depuis de nombreuses années, qui sont ici depuis bien longtemps, dans certains cas depuis plus de 30 ans. Pourquoi ces gens-là qui ont, en fait, bâti la région ne peuvent pas,
 1365 en fait, en retirer profit et être, eux, les premiers à pouvoir bâtir dans le parc, si on osait permettre à quelqu'un de construire dans le parc?

C'est des questions d'éthique et de réflexion, mais je vous laisse y songer.

Si on continue maintenant au niveau du développement durable, plusieurs personnes en ont parlé déjà, au niveau du développement durable on dit que les aires protégées – et ça c'est selon Ressources naturelles Canada – on décrit les aires protégées comme étant, qui représentent « une des mesures sociétales visant la conservation des écosystèmes ».

Il est généralement admis que plus l'aire est protégée contre le développement, plus les chances sont grandes d'avoir un écosystème sain et durable.

Donc c'est sûr que plus que les territoires vont être réduits, plus que la pression environnante va faire en sorte qu'on ne protégera pas ces milieux-là. Donc plus ça va être grand, mieux ça va être.

Et si on regarde au Québec, encore une fois, je reviens sur les statistiques qui disaient qu'on avait 5 % du territoire de protégé, si on regarde l'ensemble même du territoire québécois, on a plus de un million, près de 500 000 kilomètres carrés de territoire. Sur ce

1385 grand et vaste territoire-là, seulement 5 % est protégé, soit à peine 79 000 kilomètres carrés, ce qui est très peu.

1390 Les parcs nationaux, quant à eux – comme dans le cas du Mont Orford – représentent, pour leur part, uniquement 0,42 % du territoire québécois. C'est infime. Et, là, on va jouer, en fait, dans un territoire où est-ce qu'ils sont excessivement rares.

1395 Si on regarde encore une fois au niveau des aires protégées, il y a, bon, dans la partie du Québec, si on regarde à gauche et on voit la carte du Québec, dans le sud du Québec, la partie brune ici, ça se trouve être la sous-zone de végétation de la forêt décidue. Cette portion-là du territoire qui est la forêt de feuillus, en fait, représente uniquement 6,75 % du territoire québécois.

1400 Déjà, juste cette partie-là du territoire est infiniment petite contrairement à l'ensemble du territoire. Mais de ce faible territoire-là, pourtant, plus de 63 % de la population québécoise demeure dans cette région-là. On parle de plus de 4,5 millions de population qui résident dans cet endroit-là.

1405 Donc, énormément de constructions, énormément de routes, énormément de pressions sur le milieu naturel, sur les cours d'eau, sur tout ce qui peut exister. On peut le voir juste ici en Estrie, si on recule de 50 ans versus aujourd'hui, on peut voir que les milieux naturels se font gruger peu à peu beaucoup d'espace.

1410 Donc, si on considère encore une fois qu'il y a seulement moins de 7 % du territoire qui est en zone de feuillus, si on regarde maintenant cette zone de feuillus-là, combien qu'il y a d'aires protégées, c'est encore d'autant plus déplorable.

1415 Si on regarde, dans la forêt décidue, seulement 2,96 % du territoire est protégé. Donc si on regarde dans la zone qui est, en fait, la plus habitée, là où est-ce qu'on devrait avoir le plus de territoires protégés, c'est en fait là où est-ce qu'on en a le moins. Généralement, les territoires protégés vont être plus généralement sur la Côte-Nord ou la forêt boréale ou ainsi de suite.

Donc, on est en période, si on veut, on a un manque à gagner vraiment important ici.

1420 Maintenant, au niveau de l'environnement. On a ici au Québec, bon, il y a une *Loi sur la protection de la forêt* et dans la *Loi sur la protection de la forêt*, on a ce qu'on appelle les écosystèmes forestiers exceptionnels. Bon, c'est assez récent, on dit que :

1425 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 12 : « Protéger les écosystèmes (...) »

Fin de la phrase à la page 12 : (...) actuellement inconnues. »

1430 Et ça, c'est extrait du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.
On reconnaît que ces écosystèmes-là offrent un potentiel de protection de biodiversité qui est énorme.

1435 Dans le cas du parc du Mont Orford, on a remarqué, dans les documents soumis par le Ministère, qu'il y a deux régions intéressantes qui, en fait, font l'objet de l'échange et qui se trouvent à être le secteur des pieds des pentes du ruisseau Castle et le ruisseau sinueux qui contient, en fait, une population forestière qui pourrait être qualifiée de forêt ancienne, mais comme on a vu hier soir, il manque uniquement le critère de la superficie du territoire.

1440 Donc c'est des lieux exceptionnels et si on regarde depuis la *Loi sur les forêts* qui prévoit les écosystèmes forestiers, on parle de seulement moins de 100 sites qui ont été désignés comme écosystèmes forestiers exceptionnels.

1445 Mais dans le cas ici, le ruisseau sinueux avec sa forêt ancienne qui ne peut pas être protégée à cause qu'il lui manque de la superficie devrait tout de même être protégée parce qu'elle est exceptionnelle.

1450 Maintenant, au niveau de la qualité de vie. Bien entendu, la nature c'est un symbole assez important de la qualité de vie des gens. J'en suis un bel exemple. Je viens de la région de Montréal, donc j'ai déménagé ici il y a plusieurs années, justement pour cette qualité de vie qu'on retrouve ici en Estrie.

1455 Au niveau de l'écotourisme aussi, comme le présentateur précédent en a parlé, l'écotourisme est vraiment une des tendances les plus importantes qu'on observe déjà actuellement.

Au niveau des statistiques, selon Tourisme Québec, 52,6% des touristes en visite en Estrie pratiquent des activités sportives ou de plein air. 34 % des touristes pratiquent la marche ou la randonnée pédestre; seulement 5,6 % des touristes pratiquent une activité de ski alpin.

1460 Si on regarde ces chiffres, on peut voir qu'il y a très peu de gens qui se dédient à venir ici en Estrie pour pratiquer des activités de ski alpin et en ce moment-ci, on prévoit faire des installations énormes pour, en fait, en arriver à satisfaire uniquement moins de 6 % des touristes qui viennent pratiquer leur activité dans la région.

1465 Donc, c'est faire beaucoup de compromis au niveau des aires protégées pour, en fait, uniquement à peine 5 % ou 6 % des touristes.

LA PRÉSIDENTE :

1470

C'est quelle date, ça?

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1475

Ça, c'est les données les plus récentes, c'est 2003 au niveau des données.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1480

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1485

Deuxièmement, les attrait menacés par le développement dans le parc — bien c'est sûr qu'avec la densité d'occupation du sol qui est prévue dans le projet actuel, bien c'est sûr qu'on va avoir des sources de pollution assez importantes au niveau, bon, de la pollution visuelle, pollution sonore et ainsi de suite mais il y a aussi, durant la construction, on n'a pas vraiment bien documenté, ou peut-être que je n'ai pas eu le temps de suffisamment lire, mais au niveau des impacts de la construction, O.K., le dynamitage — on est en milieu montagneux et effectivement le roc est très proche de la surface, il va y avoir du dynamitage — l'excavation, le transport et l'érosion, quels vont être les impacts de ça? Malheureusement, je n'ai pas la réponse, mais j'ai des questions.

1490

1495

Deuxièmement, le paysage aménagé, qui se trouve être les bâtiments, les routes, les stationnements, les lumières et ainsi de suite vont être des sources de pollution importantes. Mais encore une fois, il est difficile de bien déterminer quel en sera leur impact. On va voir un peu plus loin qu'on a quand même une expérience avec le mont Tremblant.

1500

Et, finalement, la pression sur le milieu; bien, c'est sûr qu'un projet de cette envergure-là, avec la densité d'occupation qui va être là, va exercer des pressions sur le milieu et qu'on n'a aucun contrôle.

1505

C'est sûr que plus qu'on amène des gens dans un parc, plus qu'il y a des gens — on n'a pas le contrôle, en fait, sur leurs activités personnelles; est-ce qu'ils vont aller dans des endroits où est-ce que le parc désire protéger, qu'il n'y a pas de sentier et ainsi de suite? Ça, on ne le sait pas. Mais il y a une pression sur le milieu.

L'aménagement. Bien au niveau de l'aménagement, un des grands risques c'est l'étalement urbain dans une aire protégée. On fragilise, on l'a vu dans les différents rapports soumis par le Ministère, qu'il y a plus de 16 espèces menacées ou vulnérables qui ont été identifiées dans le parc.

1510 Selon les cartes, on voit qu'il y en a peu qui a eu d'occurrence dans les régions qui sont sujettes à l'échange de terrains mais encore une fois, c'est difficile de bien le déterminer.

1515 Deuxièmement, le nouvel axe de développement que ce projet risque d'entraîner peut avoir un impact dans le sens que actuellement, il existe le village du Canton d'Orford où est-ce que beaucoup de terrains sont disponibles, il y a beaucoup de bâtiments à vendre et, en fait, ce village-là qui est déjà existant pourrait être revitalisé et tous les gens qui ont des commerces dans ce village-là pourraient en ressortir gagnants. Alors qu'actuellement, le projet vise, en fait, de créer un nouveau village alors qu'il y en a déjà un existant et très peu utilisé.

1520 Donc si on parle de développement durable, bien maximisons ce que nous avons au lieu de créer un nouveau pôle qui risque d'être peut-être mal utilisé.

1525 Au niveau de la destruction du milieu naturel, j'ai une comparaison des densités d'occupation du sol ; si on regarde, on voit que dans le secteur des pieds des pentes, on prévoit faire plus de 30 logements par hectare. Si on compare ça à Magog, en milieu urbain, la densité d'occupation, on parle de 20 logements à l'hectare.

1530 Donc déjà en ville, c'est assez évident qu'il n'y a aucune protection du milieu naturel et de la faune. Et imaginez un projet de l'envergure qu'il y a ici, bien c'est sûr que dans le milieu bâti, il y aura aucune protection de la faune et de la flore ou très peu.

1535 Suggestions et commentaires. Bon, bien pourquoi le projet doit-il absolument être situé dans les limites du parc, comme j'ai dit ? Pourquoi un promoteur en particulier ? Et, finalement, pourquoi créer un nouveau village dans une aire protégée alors qu'il existe un village à proximité ?

1540 Donc, en fait, que le même projet peut avoir lieu mais à l'extérieur du parc. Et on va avoir tous les effets favorables d'un tel projet dans notre région mais, en même temps, sans porter atteinte à l'aire protégée qui est si rare.

 Juste en guise de conclusion, j'aimerais juste terminer avec, en fait, tirer un peu leçon du projet qu'il y a eu au mont Tremblant et qui a toujours cours.

1545 Lors de la phase 1 et 2 du parc du Mont Tremblant, on parlait d'environ 1400 logements, unités d'hébergement de construites. Maintenant, on arrive à la phase 3, qui se trouve être la phase du versant du soleil, qui prévoit ajouter, encore une fois, plus de 2100 unités d'hébergement, des milliers de mètres carrés de superficie en commerce et autres.

1550

Si on regarde dans l'ensemble du projet du Mont Tremblant, la superficie utilisée est sensiblement la même que le projet ici à Orford. Dans le cas de Mont Tremblant, on parle d'une densité moyenne de 22 unités d'hébergement à l'hectare, en sachant qu'il y a une variance, selon les endroits, où est-ce que ça peut monter jusqu'à 91 unités.

1555

Mais si on regarde, en fait, au niveau de la taille du mont Tremblant, du parc du Mont Tremblant, on compare vraiment deux choses complètement distinctes. Le parc du Mont Tremblant possède à lui seul 1510 kilomètres carrés de superficie de territoire alors que le parc du Mont Orford en contient uniquement 58 kilomètres carrés. C'est vraiment, c'est de comparer une poussière avec un éléphant. Mais pourtant, la taille du projet est la même mais dans un milieu beaucoup plus petit.

1560

Donc, quand on parlait de pression humaine, de pression atrophique sur le milieu naturel, c'est bien évident que dans le cas du mont Orford, la pression va être beaucoup plus difficile pour le parc à supporter.

1565

Bon, ici il y a uniquement un tableau qui montre la différence de superficie des parcs nationaux. On voit que le parc du Mont Tremblant, bon, a 1500 kilomètres carrés, mais on compare tous les autres parcs qu'on voit sur la droite, ce sont des parcs qui se trouvent être en Montérégie et en Estrie. On voit que c'est vraiment des poussières encore une fois.

1570

Et, finalement, je voudrais terminer avec quelque chose que j'ai découvert hier, qui a été publié. En fait, c'est un règlement numéro 20346 de la Ville de Mont-Tremblant ; c'est des règlements pour l'aménagement de la phase 3 du Mont Tremblant, mais à l'intérieur même de ces règlements-là, on en arrive à un endroit où est-ce qu'on fait une conclusion un peu sur les impacts que Mont Tremblant a eu sur la région, et je vais citer ici ceux où est-ce qu'on parle un peu des impacts négatifs.

1575

On dit ici :

1580

L'importance des investissements directs et indirects ont également engendré une transformation du milieu même qui posent des défis pour la Ville de Mont-Tremblant; croissance démographique et plus grande mixité de la population, exigeant plus de services municipaux différents; augmentation significative de la valeur foncière; pénurie de logements abordables ou non; décrochage scolaire en raison de la disponibilité d'emplois exigeant peu de qualifications; nuisances diverses reliées au bruit, à la poussière, à l'usure des chemins, et cetera, dues au nombreux chantiers de construction en activité dans et hors station Mont Tremblant; luminosité artificielle; croissance d'emplois et pénurie de main d'oeuvre et d'entrepreneurs; augmentation des coûts de construction et d'autres produits; absence de logements offerts par les employeurs hôteliers; pression de développement dans les secteurs voués à la

1585

1590 *villégiature; non accessibilité physique du site; gestion du réseau routier à certaines*
 périodes; perte de quiétude de la population, et cetera.

 Donc pour conclure, parce qu'un parc est un milieu naturel protégé en permanence en
 vertu de la Loi, parce que les aires protégées sont rares et qu'elles sont essentielles pour la
1595 conversation de la biodiversité du Québec et de la planète, parce que le développement
 économique peut très bien s'effectuer à l'extérieur des rares aires protégées – on parle ici en
 fait qu'il y a 94 % du Québec qui n'est pas protégé – pour toutes ces raisons-là, le parc du
 Mont Orford doit absolument être préservé de tout échange de terrains.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci, Monsieur Beaupré de votre présentation. Il y a des chiffres qu'on n'a pas dans
 votre mémoire et on en aurait besoin.

1605 **M. ANDRÉ BEAUPRÉ :**

 Oui, effectivement, la présentation, elle vous est donnée et la dame ici a copie à
 l'ordinateur. Il y a beaucoup d'information ici, comme vous dites, qui vient s'ajouter au
 mémoire.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord. Pourriez-vous revenir simplement sur la figure où on avait les statistiques
 relativement au partage des utilisateurs l'hiver, ski versus raquette, et cetera, piétons, là?

1615 **M. ANDRÉ BEAUPRÉ :**

 Oui, ici.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

 34,2 % et 5,6 %. Ici, dans la région, est-ce que c'est développé les pistes pour la
 raquette, par exemple?

1625 **M. ANDRÉ BEAUPRÉ :**

 Oui, il y a des pistes de raquette, effectivement, dans le parc, il y a plusieurs sentiers;
 des sentiers de raquette, finalement. Il y a même des sentiers de ski de fond également.

LA PRÉSIDENTE :

1630

Est-ce qu'on en fait la promotion à la grandeur du Québec de cette force que vous avez ici puisque c'est en demande beaucoup?

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1635

Oui, oui, oui. Mais si on regarde sur les sites de la Société des parcs ici, justement parmi leur promotion, ils parlent des sentiers de ski de fond et de raquette, et des refuges en nature et de camping sauvage.

LA PRÉSIDENTE :

1640

Et est-ce que vous savez si c'est vraiment en augmentation, la demande?

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1645

Ça, je vous avoue que je ne pourrais pas répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1650

On va le demander à d'autres qui vont venir par la suite. Merci encore.

M. ANDRÉ BEAUPRÉ :

1655

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous allons inviter maintenant le Centre d'arts Orford.

1660

Mme SOPHIE GALAISE :

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1665

Bon après-midi.

Mme SOPHIE GALAISE :

1670

Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Le Centre d'arts Orford (...)

Fin de la phrase à la page 3 : (...) celui nous entourant. »

1675

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous vous présenter, s'il vous plaît, pour la transcription?

1680

Mme SOPHIE GALAISE :

Oui, excusez-moi. Sophie Galaise, directrice générale du Centre d'arts Orford et Anne Bombardier qui est de l'équipe des communications du Centre d'arts Orford.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1690

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Nous avons choisi (...)

Fin de la phrase à la page 3 : (...) et touristiques très positives. »

1695

Le Centre d'arts est un organisme sans but lucratif, de renommée internationale. Il a été fondé en 1951 par Gilles Lefebvre et le Mouvement des jeunesses musicales du Canada.

1700

Chaque été, nous formons des musiciens de la relève grâce à notre académie de musique – alors nous avons des étudiants d'environ une trentaine de pays qui viennent de partout à travers le monde – tout en présentant avec le Festival Orford, des concerts et des spectacles de haut calibre et des expositions variées en arts visuels.

1705

Nous comptons aujourd'hui 54 ans d'expérience musicale et de réussites. Nous sommes situés au coeur du parc du Mont Orford. Nous occupons un terrain d'une superficie de 222 acres sur lequel on retrouve sept bâtiments : une salle de concert, trois résidences, un pavillon abritant l'accueil, la cafétéria et les cuisines, un pavillon avec une quarantaine de studios de pratique et un nouveau pavillon destiné à l'hébergement des artistes et maîtres ainsi qu'à l'administration.

1710

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « À ses débuts, le centre (...)

Fin de la phrase à la page 4 : (...) de nouveaux pavillons. »

Démontrant que l'ajout de bâtiments dans le parc national est possible.

En 1960, grâce à une subvention du gouvernement provincial, la salle de concert Gilles-Lefebvre a été construite. En forme de piano à queue, elle offre une acoustique remarquable. Le pavillon central, J.A. De Sèvre, a été construit en 1968, à l'occasion du centenaire du Canada. Le pavillon l'Homme et la musique a d'abord été construit pour Expo 67. Avec l'appui du maire Jean Drapeau, il a ensuite été transporté à Orford, en 1972. Le pavillon Charles-Leblanc, construit en 1988, fournit aux étudiants une quarantaine de studios de répétition dotés de pianos, d'un centre de documentation et d'une salle d'écoute munie d'équipement audiovisuel. Le nouveau pavillon administratif a été ajouté l'an dernier.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « Depuis 1995, le Centre (...)

Fin de la phrase à la page 7 : (...) un exemple probant. »

Il s'agit d'un jardin de sculptures qui est présenté au public avec des visites guidées où on intègre à la fois des éléments sur l'histoire et les oeuvres d'art qui sont dans ce sentier mais également sur des éléments de nature.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7 : « Le CAO fait donc la (...)

Fin de la phrase à la page 8 : (...) jugeons tout à fait nécessaire. »

Le Centre d'arts considère que ce projet devrait être autorisé pour trois raisons :

Le respect de l'environnement fait partie intégrante du projet; le promoteur a démontré son engagement dans le développement régional; le projet aura des répercussions positives sur le développement économique de la région.

D'abord, pour avoir nous-mêmes travailler notre développement avec les diverses instances gouvernementales reliées à l'environnement, nous aimerions préciser que du point de vue environnemental, nous n'avons aucune crainte.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 9 : « L'élaboration de ce développement (...)

Fin de la phrase à la page 9 : (...) respect des normes environnementales. »

1755 De plus, le Canton d'Orford a adopté un plan d'aménagement d'ensemble, le PAE, qui ne laisse aucune place à l'improvisation et qui nous assure, en tant que citoyen corporatif, d'un développement durable et respectueux de l'environnement dans lequel il se fait.

1760 Soucieux de réaliser un développement harmonieux, Mont-Orford souscrit aux principes de base du développement durable. Le promoteur a pris de nombreux engagements environnementaux ; il s'engage à évaluer et à corriger au besoin, les différentes phases de construction et l'exploitation des aménagements. Il entend mettre sur pied un programme de contrôle et de suivi environnemental afin de maintenir et, dans certains cas, améliorer les ressources environnementales situées sur sa propriété, tel que mentionné dans son plan.

1765 Ce contrat sera effectué en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur les parcs du Québec*. Il s'est engagé à investir 300 000 \$ dans l'exécution de travaux à caractère environnemental à l'avantage et aux bénéfices du parc du Mont Orford.

1770 De plus, 50 % du territoire devra obligatoirement demeurer à l'état naturel. Finalement, les échanges de terrains sont soumis aux analyses de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

1775 Le maintien de la qualité environnementale est au centre des débats entourant ce projet. Nous croyons que Mont-Orford a fait la démonstration de garanties environnementales suffisantes en s'appuyant sur une réglementation étoffée. Il ne fait pour nous aucun doute que la qualité environnementale du site sera maintenue.

1780 En ce qui concerne l'engagement du promoteur dans le développement régional, vous savez sûrement que le milieu touristique et économique se questionne depuis quelques années déjà à propos de l'avenir de la région.

Les différents intervenants du milieu se sont déjà rencontrés, à la demande de monsieur Robert Benoît, alors député, au Sommet hivernal en 1999.

1785 Lors de cette rencontre, une réflexion a été amorcée et pour nous, le projet déposé par Mont-Orford est la solution attendue depuis trop longtemps déjà pour revitaliser l'économie de la région. Car la station Mont Orford a vite été identifiée comme étant le moteur de ce développement.

1790 Mont-Orford a clairement démontré sa volonté d'offrir un produit qui convient à la région en modifiant son projet initial afin de rencontrer les attentes des gens du milieu.

1795

Le projet révisé dont on parle aujourd'hui est le reflet d'un promoteur sensible aux causes environnementales, sensible à la communauté qui l'entoure et sensible au développement économique d'une région qui doit se doter de nouveaux outils.

1800

Le promoteur a démontré un engagement réel face au développement durable de la région touristique Magog-Orford. Cet engagement est appuyé par des actions concrètes dans des projets qui bénéficient à toute la région.

1805

À titre d'exemple, monsieur L'espérance, président directeur général de Mont-Orford a participé dès le départ à la mise sur pied du Trolley bus qui profite maintenant à toute la communauté. Sans l'apport de monsieur L'Espérance, ce projet n'aurait pu voir le jour.

Finalement, le projet immobilier proposé offre à la région une occasion unique de se développer habilement, tout en respectant le cachet qui la caractérise. Nous serions très déçus de ne pas voir ce projet se concrétiser puisque ses retombées économiques sont nombreuses, tant au niveau du maintien et de la création d'emplois que de la dynamisation de l'économie régionale.

1810

Pour conclure, j'aimerais ajouter que, pour nous, la démonstration faite jusqu'à présent par les opposants ne constitue d'aucune manière un argument suffisant pour freiner l'ensemble des impacts positifs de ce projet.

1815

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 10 : « Nous sommes conscients (...)

Fin de la lecture du mémoire.

1820

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Galaise, Madame Bombardier. On a une question pour vous.

1825

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Bonjour, Madame. C'est très simple et très court. En vous écoutant et en regardant dans votre mémoire, j'ai inscrit ici qu'il y a environ 110 étudiants pendant l'été?

1830

Mme SOPHIE GALAISE :

110 par semaine, ça fait 300 au total mais ils restent plusieurs semaines.

1835

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

110 par semaine, mais à un moment donné, il y a 110 étudiants. À chaque semaine, il y a 110 étudiants.

1840

Mme SOPHIE GALAISE :

Environ.

1845

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

20 employés professeurs permanents? 20 employés permanents et 80 saisonniers?

1850

Mme SOPHIE GALAISE :

Oui.

1855

M. PIERRE BELAND, COMMISSAIRE :

C'est bien ça?

1860

M. PIERRE BELAND, COMMISSAIRE :

Ça fait donc à peu près, je ne sais pas, moi, 150 à 200 personnes sur le site?

1865

Mme SOPHIE GALAISE :

Régulièrement, oui, en plus de tous les gens qui viennent assister aux concerts, lorsqu'il y a des concerts présentés dans le cadre du Festival.

1870

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Autre question qui n'a rien à voir avec le projet, mais des cours de musique de divers instruments que vous donnez?

Mme SOPHIE GALAISE :

1875 Tous les instruments d'orchestre, le piano et la voix. On reçoit des professeurs qui viennent d'une quinzaine de pays à travers le monde et nous avons environ 60 % de notre clientèle qui vient d'une trentaine de pays, de l'Asie, du Moyen Orient, de l'Europe, des États-Unis. Ce sont des gens qui ont entre 18 et 25 ans et qui viennent se parfaire auprès de grands maîtres et qui vont faire souvent une carrière à l'international.

1880 Il y a beaucoup de musiciens québécois qui sont passés par Orford, on en est très fiers. On peut nommer Yannick Séguin, Louis Lortie, Chantal Julien, Gregory Charles... En tout cas, la liste est extrêmement longue de gens qui ont débuté leur carrière à Orford et qui ont fait des études à Orford.

1885 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

 Est-ce qu'il existe un genre de regroupement ou d'associations de centres d'enseignement de la musique comme ça un peu partout dans le monde?

1890 **Mme SOPHIE GALAISE :**

 Oui, il existe un réseau international des académies de musique, qui est donc très international avec des endroits comme Banff, Aspen, au Colorado, Nice, en France, Corfou... En tout cas.

1895 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

 J'en ai visité un près de Traverse City au Michigan qui était extraordinaire. Est-ce que ça fonctionne surtout l'été?

1900 **Mme SOPHIE GALAISE :**

 Oui.

1905 **M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :**

 Les étudiants, c'est seulement l'été?

1910 **Mme SOPHIE GALAISE :**

 Oui. De manière générale, ce perfectionnement de haut niveau s'acquiert l'été, à Tinglewood, à plein d'endroits.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

1915

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Nous invitons maintenant monsieur Pierre Jutras.

M. PIERRE JUTRAS :

1925

Monsieur le commissaire et Madame la présidente. C'est pas mal à la dernière minute que j'ai décidé de participer à cette rencontre. Donc, le premier document que j'ai fait parvenir au BAPE est très court. J'espère pouvoir vous remettre un supplément de différentes choses, différentes remarques qui vont peut-être aider à renforcer les détails qui composent tout le complexe, et qui ont été discutés jusqu'à maintenant.

1930

Certaines de ces idées-là sont des idées spontanées qui m'ont frappé depuis quelques années, mais je peux vous dire que ça fait déjà plusieurs années que je fais partie des associations de conversation. Depuis 1966, j'ai commencé à participer aux activités de Memphrémagog conservation.

1935

Les raisons qui m'ont attiré dans ces organisations c'est que j'avais vu les améliorations qu'elles avaient faites dans la qualité de l'eau du lac par rapport à ce qu'elles étaient les premières années qu'on était arrivé au lac Memphrémagog et étant agronome et ingénieur de formation, ayant travaillé énormément dans le domaine de l'amélioration des fermes au Québec, plus particulièrement dans le domaine du drainage souterrain et de l'irrigation, j'avais un certain attrait pour la gestion de l'eau et des sols et j'ai commencé à m'intéresser, petit à petit, en participant, à titre d'expert, si vous voulez, dans le domaine de l'environnement.

1940

1945

J'ai été également conseiller municipal à Mansonville avant de venir m'établir à Magog et j'étais spécialisé dans le domaine de l'hygiène du milieu. J'ai participé à la fermeture du site d'enfouissement qui polluait la rivière Missisquoi et j'ai travaillé également – il y a quelques années, en allant dans le bureau de la municipalité régionale de comté ici, j'ai remarqué une photo dans le hall d'entrée, qui était une vue aérienne de la partie nord du lac Memphrémagog et j'ai immédiatement, je me suis rendu compte du problème de sédimentation dans la baie et j'ai rapporté au conseil d'administration de MCI, le fait que ça m'intéresserait d'aller en profondeur dans cette affaire-là pour voir exactement qu'est-ce qui cause ce problème et d'où ça provient.

1950

1955

Alors MCI, avec la collaboration de la municipalité du Canton de Potton, ont trouvé les fonds nécessaires pour que je puisse engager un assistant, un jeune homme, un jeune

technicien, parce que je connaissais un peu les problèmes qu'il y avait de marcher dans le lit du ruisseau à certaines périodes de l'année ; il fallait être deux pour se tenir contre le courant certaines journées quand les pluies étaient fortes.

1960 Alors on a parcouru environ 15 kilomètres à partir de l'embouchure du ruisseau Castle jusqu'au centre de ski et on a filmé à tous les endroits où on est passé, on a créé environ huit heures de vidéo avec tous les détails du cours d'eau, d'un bout à l'autre.

1965 Même dans les parties secondaires du cours d'eau, parce qu'il y a plusieurs ramifications qui se développent jusqu'à l'étang O'Maley, le cours d'eau gagnait. Alors tout ça en supplément du cours d'eau principal.

1970 Et j'avais fait un rapport écrit à ce sujet-là qui avait été remis à MCI, avec une copie à la municipalité. Il y avait eu des recommandations qui avaient été faites et certaines de ces recommandations, par la suite, avaient été mise en place. On avait remarqué, par exemple dans le stationnement du Centre de ski, qu'il y avait beaucoup d'érosion dans le terrain de stationnement. On avait fait une remarque que ce serait peut-être une bonne idée de paver ce stationnement pour éviter qu'on soit obligé de remettre des tonnes et des tonnes de gravier à chaque année pour remplacer le gravier qui était érodé dans le cours d'eau.

1975 Il y avait eu d'autres recommandations qui avaient été faites sur l'enrochement du cours d'eau, pour essayer d'établir, essayer de freiner la vitesse de l'eau dans le cours d'eau pour réduire les problèmes de sédimentation et d'érosion.

1980 Alors par la suite, il y a eu des améliorations qui ont été faites. Et moi, je me suis désisté de ça puis je suis passé à autre chose parce que je faisais de la construction internationale dans les pays en développement. Il y a des pays qui ont des problèmes d'érosion terrible, comme le Madagascar, par exemple. Alors la Banque mondiale nous envoyait en mission avec des économistes et des hydrologues pour essayer de faire le point sur différents travaux qui avaient été exécutés pour enrayer tous ces problèmes.

1985 Et quand on arrive chez nous puis qu'on rencontre des problèmes qui sont plutôt mineurs par rapport à ce qu'on rencontre dans ces pays en développement qui ont des pluviométries... des régimes pluviométriques très différents du nôtre, on se sent chanceux de vivre au Canada.

1990 Par contre, j'ai réalisé seulement en septembre dernier que les travaux d'appoint qui avaient été faits pour remédier au problème de sédimentation n'avaient pas donné à 100 % ce qu'ils auraient pu donner, en voulant dire tout simplement qu'il y avait une partie qui avait été réalisée mais qu'il restait encore beaucoup à faire.

1995

2000

Alors le 23 juillet – je demeure maintenant dans le bassin du ruisseau Castle, tout près de la plage Southière et tout simplement j'ai remarqué qu'il pleuvait cette journée-là mais que la pluie durait. Et j'ai commencé à m'inquiéter. J'ai simplement demandé à mon épouse de m'accompagner, j'ai dit : « On va aller voir qu'est-ce qui se passe dans le ruisseau Castle parce que ça m'inquiète. »

2005

Alors on monte sur la route 141, avant d'arriver au centre de ski, la route est barrée. C'est justement à l'endroit, si vous regardez sur la carte, où le cours d'eau traverse la route 141 pour s'en venir dans la plaine qui, éventuellement, traverse l'autoroute numéro 10 pour s'en aller vers la plage Southière.

2010

Alors tout de suite, ça m'a fait penser au général Roméo Dallaire qui vient d'écrire un livre : « J'ai serré la main du diable. » Ça m'est venu à l'idée que, moi, j'avais vu la gueule du diable. Parce que peut-être que ça n'impressionne pas tellement quand on regarde ça de l'extérieur mais quand on réalise qu'est-ce qui a pu causer un dommage aussi considérable que celui-ci, on commence à fouiller.

2015

Là, j'ai fouillé sur l'Internet puis j'ai trouvé un document très intéressant qui a été écrit – puis apparemment ça paraît à la fin de chaque année – par le météorologue en chef du gouvernement fédéral, qui s'intitule : « Les dix événements météorologiques marquants de l'année 2004 ».

2020

Une année de tempête urbaine et de catastrophes rurales – Quelques orages du type jamais vus en 200 ans ont réussi à révéler notre vulnérabilité face à des phénomènes météorologiques exceptionnels de plus en plus fréquents.

2025

Il y a 23 pages de texte ici, je peux vous le laisser, si ça vous intéresse, mais je veux juste retirer deux ou trois idées qu'il a mentionnées pour faire suite un peu à ce que vous disiez tout à l'heure au sujet des données météorologiques qui ont pu avoir, qui peuvent être valables pour nous.

2030

Avec ou sans changement climatique, nous sommes de plus en plus vulnérables face aux phénomènes météorologiques exceptionnels. En 2004, certains exemples canadiens démontrent clairement que notre infrastructure urbaine est incapable d'y résister. Il faut rendre nos collectivités plus résistantes, non seulement au climat que nous risquons de connaître dans l'avenir mais aussi du climat actuel.

2035

Là, j'ai retiré un peu plus de détails au sujet du Québec, ce qui s'était passé l'an dernier :

Le 11 juillet, à l'Est de la ville de Québec, une série d'orages ont éclaté...

2040 Je veux simplement montrer ici, là, que c'est pas mal aléatoire. C'est très difficile, avec la situation climatique qui existe dans le moment, de dire : telle chose va se produire avec une certaine probabilité dans la région du mont Orford ou dans la région de Bromptonville ou à Québec. Alors on va voir ici, par ce qui est arrivé l'an dernier, que c'est pas mal aléatoire. Mais quand même, c'est indicatif.

2045 *Le 11 juillet, à l'Est de la ville de Québec, une série d'orages ont éclaté à l'heure du souper dans quatre municipalités, provoquant des inondations instantanées. Les eaux déchaînées ont submergé bon nombre de routes, arraché l'asphalte et provoqué des coulées de boue. Le lendemain, un autre système météorologique a également eu pour effet d'inonder les sous-sols de*
2050 *plusieurs centaines de résidences et d'entreprises dans les villes de Bromont, Granby et St-Hyacinthe. Trois jours plus tard...*

On parle de ce qui s'est passé dans la région de Peterborough. Après ça, on parle de la ville de Temiscamingue qui se trouve à 650 kilomètres au nord-ouest de Montréal.

2055 *En 36 heures, il est tombé environ 110 millimètres de pluie, ce qui a provoqué l'inondation de l'aréna local et de 20 sous-sols. Les pluies abondantes ont fait déborder les ponceaux de la route à deux voies menant à la ville, ont emporté la chaussée et les accotements en gravier et ont charrié*
2060 *de la boue et des arbres sur la route.*

Tout ça pour dire que quoi qu'on ait fait pour améliorer la situation dans le ruisseau Castle, le développement normal, les développements de construction au rythme normal maintenant, sans ajouter quoi que ce soit à ce qu'on fasse, on n'a même pas cerné le problème en ce qui a trait au traitement de l'évacuation de nos eaux.

2065
Donc il y aurait énormément de travail à faire pour rectifier le problème en ce qui a trait à l'amélioration des eaux qui se déversent dans le lac Memphrémagog, du point de vue sédimentation. À certains endroits dans le monde, on a construit des bassins, des ouvrages
2070 pour éliminer le sédiment dans l'eau.

Celui qui existe au centre de ski, c'est un ouvrage statique, fixe, là où on collecte les sédiments. Mais il faut réaliser que ça ne traite que les ruissellements de la montagne. Il y a énormément d'eau qui se verse, qui se déverse dans le ruisseau Castle qui provient d'autres régions. Si vous voyez le réseau.

2075
Alors pour s'assurer que toute trace de sédimentation est enlevée, il faudrait presque le traiter à l'embouchure, c'est-à-dire près du lac à un endroit qui serait à déterminer.

2080

Quand on aura, en fonction des incertitudes du climat qui s'en viennent – le fait que dans la situation qui existe maintenant on n'a même pas solutionné nos problèmes environnementaux pour traiter les développements qu'on a fait jusqu'à maintenant, y compris le développement de la montagne, j'ai l'impression qu'on devrait commencer par s'occuper de nos infrastructures et de s'assurer que ces infrastructures sont solides avant de commencer un autre projet qui empirerait les choses.

2085

Alors ma suggestion, ce serait de regarder la carte – ces cartes sont disponibles à la MRC, c'est là que j'ai pris la mienne – une carte qui indique le bassin versant du ruisseau Castle, le bassin versant de la Rivière-aux-Cerises et à l'intérieur de ces limites, ne pas admettre de nouveaux développements jusqu'à tant que les infrastructures ne soient pas solidifiées pour le développement qui a lieu dans le moment.

2090

Alors ça, c'est la première photographie. Quand j'ai vu que ce phénomène se passait en amont, à environ deux kilomètres du Centre de ski, on s'est déplacé puis on est allé plus en amont vers la plage Southière.

2095

J'ai deux autres photos ici qui vous montrent ce que j'ai trouvé en amont, en arrivant tout près du lac. Vous m'excuserez si je ne suis pas organisé avec le PowerPoint mais j'ai dû faire avec ce que j'avais à la dernière minute.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est en aval, la plage que vous parlez ? Elle est située près du lac Memphrémagog, la plage Southière ? Il faut parler avec le micro, s'il vous plaît.

2105

M. PIERRE JUTRAS :

Quand on s'est déplacé de cet endroit pour se rendre vers le lac, on est arrêté juste au sud du chemin Southière, là où le ruisseau Castle traverse le chemin Southière en s'en allant vers la plage Southière.

2110

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2115

M. PIERRE JUTRAS :

Et ça ici, c'est une vue de ce qu'on a vu dans le ruisseau, l'écoulement torrentiel qu'on a rencontré, pour montrer que le ruisseau – je m'excuse de la qualité des reproductions mais la diapositive est meilleure. Vous voyez, simplement ici, que le ruisseau coule à sa pleine

2120 capacité parce que l'eau, en quelques minutes, là, était pour se déverser en dehors de son lit.
Ça, c'est juste au sud de la route qui mène à la plage Southière.

Après ça, on s'est déplacé puis on est allé jusque sur le pont qui traverse, à l'embouchure, juste à côté du lac Memphrémagog. Et, là, vous allez voir la qualité de l'eau qui
2125 descendait à ce point-là, avec les objets qui flottaient en surface.

Là, je n'ai pas pris d'échantillons d'eau, c'est simplement des observations que je faisais cette journée-là. Mais c'est pour dire que bien qu'il y ait eu beaucoup de travail de fait pour améliorer la végétation le long du ruisseau par différentes associations, il reste encore
2130 énormément à faire pour en arriver à avoir une eau de bonne qualité qui se jette dans le lac.

Alors cette journée-là, c'était une journée exceptionnelle, il y a des pluies exceptionnelles, de longue durée et de forte intensité. Mais d'après ce que le météorologue en chef du gouvernement canadien nous dit c'est que ces conditions-là vont revenir de plus
2135 en plus, peut-être plus intenses encore.

Que ce soit à cause du réchauffement ou non parce qu'il y a des ambiguïtés dans ce domaine-là. Et de toute façon, il y a un régime qui est parfois lié au El Niño dans l'océan Pacifique qui peut causer ces perturbations. Et tout ce qu'on sait c'est qu'il y a énormément de
2140 travail d'infrastructure à faire avant de penser de construire d'autres installations qui vont encore empirer les choses.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Il vous reste trois minutes, vous pouvez conclure sur votre présentation?

M. PIERRE JUTRAS :

Vous aimeriez à ce que...

2150

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste trois minutes pour conclure.

2155 **M. PIERRE JUTRAS :**

Oui. Je voudrais vous indiquer que je n'ai pas été le seul à photographier cet incident sur la route parce que le 24 juillet, La Tribune avait une photo exactement du même phénomène que j'ai retrouvé.

2160 J'ai fait le profil des courbes des deux ruisseaux principaux, le ruisseau Castle et le
ruisseau de l'étang aux Cerises. Et on réalise que du point de vue de la pente, du point de vue
potentiel d'érosion ou de sédimentation, que le ruisseau Castle a des pentes beaucoup plus
critiques que celui de la Rivière-aux-Cerises. Donc, je me suis penché sur ce projet-là par
intérêt personnel beaucoup plus que sur l'autre.

2165 Mais je dois vous dire que tout récemment, étant donné que je demeure tout près du
marais aux Cerises, que j'ai récemment adhéré à l'Association des amis du marais de la
Rivière-aux-Cerises. Donc, simplement pour vous dire que mon intérêt n'est pas personnel
mais que je m'intéresse à la situation dans la région ici du point de vue écologique, mais que
2170 plutôt que de parler de façon théorique, j'aime me pencher sur des choses qui sont plus
spécifiques et, en tant qu'ingénieur, d'essayer de trouver des solutions à ces problèmes et
essayer de trouver des gens qui sont du même avis pour essayer de solutionner ces
problèmes plutôt que de faire d'autres études supplémentaires. On connaît les problèmes
depuis longtemps.

2175 Je regardais ici le groupe de travail Vermont - Québec et je ne me rappelle pas des
dates exactes, là, 1993, ça fait déjà plusieurs années que ces gens-là se penchent sur ces
problèmes-là. Alors les problèmes sont bien connus, il y a des rapports qui ont été faits au
BAPE, il y a des expertises qui ont été faites pour le MCI, pour d'autres associations, il y a
2180 énormément d'information et des recommandations qui ont été faites, donc ce que j'ai
entendu dans les dernières journées, souvent ce sont des répétitions des choses qui
apparaissent déjà dans les vieux documents et j'aimerais inciter les jeunes à passer à l'action
plutôt que de demander des études constamment.

2185 Et s'il y a des gens qui sont intéressés à aller plus loin sur la solution de ce problème-
là qui persiste, il me fera plaisir de collaborer avec eux.

LA PRÉSIDENTE :

2190 Merci. Si vous voulez rester avec nous, on voudrait échanger un petit peu avec vous.
Monsieur Jutras, on va échanger un petit peu avec vous.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

2195 J'aurais une question pour vous. Je me souviens, d'après la carte du ruisseau Castle,
du bassin hydrographique que nous avons vue en première partie de l'audience, si je me
souviens bien, le ruisseau Castle, au moment où il se déverse dans le lac Memphrémagog, il
a reçu les eaux de trois bras principaux, je crois; il y a le ruisseau Castle lui-même qui vient de
la région de la station de ski, il y en a deux autres dont j'oublie les noms.

2200 **M. PIERRE JUTRAS :**

2205

Il y a le ruisseau Gagné qui draine une ferme. Si vous allez jusqu'au bout du ruisseau Gagné, vous allez voir une ferme qui avait été drainée par le drainage souterrain, un agriculteur.

SUSPENSION – PROBLÈME TECHNIQUE

2210

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Alors Monsieur Jutras, j'essaie de reprendre ma question. Ce que je veux savoir c'est que certainement, chacune de ces branches contribue à la charge sédimentaire. Je veux savoir si dans vos études, vos analyses, si vous-même ou si vous avez vu des documents qui évaluent la proportion des sédiments qui viennent de chacune de ces branches?

2215

M. PIERRE JUTRAS :

2220

Je ne me rappelle pas qui avait engagé la société qui a fait les études de sédimentation, mais je crois que c'est la Municipalité. Quoiqu'il en soit, je crois qu'ils se sont basés strictement sur ce qu'ils ont trouvé, les dépôts dans le lac. Ils n'ont pas essayé de délimiter l'origine de ça.

2225

Mais nous, quand on a circulé dans le ruisseau, on a fait une évaluation visuelle de ce qu'on voyait et on commentait au fur et à mesure le traitement qu'on recommandait pour chaque secteur du ruisseau. Le seul problème c'est qu'on ne l'a pas identifié avec une référence par satellite, mais avec les fonds qu'on avait, on a fait le mieux possible.

2230

Il y a également le fait qu'à certaines périodes de l'année où on l'a fait, parfois on avait de l'eau jusqu'en dessous des bras. Essayer de naviguer avec un appareil de télévision, c'est assez difficile. Donc on a fait des commentaires verbaux mais c'est enregistré sur le film. Et la vidéo est disponible pour quiconque veut l'avoir. Dans le moment, c'est madame Benoît qui l'a en main.

2235

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

2240

Parce que jusqu'à maintenant, on a beaucoup entendu parler des dangers que représente le fait de dénuder des terres autour, le long du ruisseau Castle, et on parle toujours de la charge sédimentaire qui arrive dans le lac Memphrémagog mais personne nous dit qu'il y en a qui arrive aussi des autres affluents du ruisseau Castle.

J'aurais aimé ça savoir, en ce moment, ce qu'on peut appeler le temps zéro, quelle est la proportion de la charge sédimentaire qui vient de la montagne elle-même par rapport aux

deux autres branches. Si vous n'avez pas d'information, je le comprends, mais je voulais savoir si vous en aviez.

2245

M. PIERRE JUTRAS :

Sur la carte qui vous donne les limites du bassin versant du ruisseau Castle, toutes les eaux qu'il y a à l'intérieur de cette limite-là s'en vont dans... ces petits cours d'eau, le ruisseau Orford, le ruisseau Giroux, il y a toutes sortes de petits cours d'eau – Millette – tout ça, ça s'en va vers le lac éventuellement.

2250

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

2255

Absolument.

M. PIERRE JUTRAS :

Mais c'est à l'intérieur de ce bassin.

2260

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Mais généralement, des cours d'eau qui circulent en territoire agricole ou en territoire dénudé apportent beaucoup plus de sédiments qu'un cours d'eau qui vient d'une montagne où il y a de la forêt, par exemple.

2265

M. PIERRE JUTRAS :

À la sortie de la ferme en question, là, qui se sert du ruisseau Gagné pour évacuer ses eaux pour le drainage souterrain de la ferme, ma première remarque c'est que les gens qui ont fait la conception du drainage souterrain auraient dû mettre l'exutoire en plastique également, comme le reste du système.

2270

Pour réduire les frais d'installation du système de drainage, ils ont fait un cours d'eau à ciel ouvert. Alors sur le film, on montre exactement ce qui arrive quand vous avez un cours d'eau à ciel ouvert par rapport à un tuyau fermé. C'est que la sédimentation se met là-dedans, surtout qu'on était près d'une sablière.

2275

Alors le cours d'eau est déjà presque rempli et ça n'a pas été entretenu avec les années, alors c'est plein de racines, il y a tout ça.

2280

Si le drainage souterrain avait été fait comme il faut, l'exutoire ou le tuyau de plastique de six pouces ou de huit pouces, selon la superficie, aurait été enfoui dans le sol. Et,

2285

normalement, le drainage souterrain est bon pour un siècle ; alors qu'un drainage à ciel ouvert, selon les endroits, est à refaire constamment.

2290

Vous avez seulement qu'à regarder les cours d'eau municipaux, à chaque cinq ou six ans, ils sont obligés de revenir pour nettoyer les cours d'eau à cause de la sédimentation, alors que les tuyaux de drainage souterrain sont enfouis et ils n'ont pas de problème.

2295

Donc on avait recommandé, dans le cours d'eau Gagné, étant donné que c'est l'exécutoire du drainage souterrain, de le remplacer par un drain fermé. Mais il faut réaliser que, moi, je n'ai pas d'influence sur les techniciens qui travaillent pour la Municipalité et eux-mêmes ont leurs idées propres. Ils sont très fiers de leurs connaissances et il y a ce facteur-là qui entre en ligne de compte aussi.

Alors tout ce qu'on peut faire, c'est des recommandations.

2300

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Absolument. Je voulais simplement profiter de votre expérience du ruisseau pour évaluer si le ruisseau Gagné, par exemple, contribue des sédiments au ruisseau Castle qui cause problème éventuellement en aval près du lac.

2305

M. PIERRE JUTRAS :

2310

Dans certaines parties du monde, le ruisseau Castle serait une conduite fermée à bien des endroits, surtout là où la pente est forte. Parce que c'est très difficile, la force de l'eau est incroyable, comme vous l'avez vu dans le Pacifique l'autre jour quand il y a eu cette tempête, alors imaginez ici, là, que si vous regardez les équations qui sont liées aux phénomènes de sédimentation, vous voyez que quand vous triplez la vitesse de l'eau, que c'est exponentiel en ce qui a trait à la capacité portante de l'eau.

2315

Donc tout ce que vous pouvez faire pour ralentir l'eau, les dissipateurs d'énergie – vous pouvez commencer par installer des dissipateurs d'énergie pour ralentir la vitesse de l'eau. Ça, c'est ce qui coûte le moins cher. On peut faire des empierrements, vous pouvez faire des chutes. À chaque fois qu'il y a des chutes, ça brise la vitesse de l'eau parce que c'est un dissipateur d'énergie. Il y a toutes sortes d'ouvrages en hydraulique qui peuvent être utilisées.

2320

Mais ça prend quelqu'un qui connaît son domaine et que les fonds soient disponibles pour le faire.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

2325 Je vous remercie, Monsieur Jutras. Malheureusement, on ne peut pas continuer toute la journée.

M. PIERRE JUTRAS :

2330 Je m'excuse.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

2335 Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Nous invitons maintenant Les Amies de la Terre de l'Estrie.

2340 **Mme ANNE FORGÉ :**

Bonjour, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je me présente, je suis Anne Forgé. Je suis accompagnée, ici à ma droite, de monsieur André Nault, vice-président des Amies de la Terre de l'Estrie, ainsi que d'Isabelle Rinfret.

2345 Alors pour débiter, l'Association des Amies de la Terre de l'Estrie est un groupe environnemental bénévole regroupant des citoyens qui désirent intervenir dans divers dossiers environnementaux et communautaires.

2350 L'Association a pour objectif de contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens aux activités humaines ayant une incidence sur l'environnement et la communauté.

2355 Le dossier sur lequel nous travaillons présentement porte sur les OGM, l'agriculture de proximité, le transport alternatif, l'eau, la gestion des déchets, les trois RV, la protection du bien commun et nous offrons aussi des formations en compostage domestique.

On disait autrefois à la blague : « Donnez un désert aux fonctionnaires et il manquera de sable. » Présentement, au Québec, on pourrait dire : « Donnez du bien commun au privé et il manquera de bien commun. »

2360 Nos intérêts dans ce projet sont les suivants : tout d'abord, il y a les impacts environnementaux qui seraient générés par ce projet; une étude d'impact serait la bienvenue. Ensuite, la protection du bien commun; par rapport à ça, la privatisation d'une partie des terrains de la montagne, l'accessibilité à la montagne, l'importance que le projet ait une large

2365 approbation sociale, mais s'agit-il de l'approbation des communautés d'affaires, des résidents et/ou de l'approbation de la part des utilisateurs qui importent?

2370 Finalement, si l'on regarde ce qui s'est fait dans le passé en haut de la montagne et ailleurs en région, nous exposons des craintes face à l'avenir. Ces différents points seront développés plus tard au cours de la présentation.

Je laisse la parole à monsieur André Nault.

M. ANDRÉ NAULT:

2375 Nos préoccupations : ce projet a mobilisé le BAPE et nombreux bénévoles en Estrie qui ont présenté des mémoires et si le ministère des Ressources naturelles avait fait ses devoirs comme il faut, on n'aurait peut-être pas eu à mobiliser autant de monde, quoique ça l'a soulevé un débat qui est intéressant, mais on n'aurait pas eu, peut-être, à soulever autant de monde par rapport à un échange de terrains qui est questionnable encore aujourd'hui.

À l'article 8 de la *Loi sur les parcs*, il est stipulé que :

2385 *Nul ne peut, dans un parc, effectuer d'autres travaux d'entretien, d'aménagement, d'immobilisation ou de modification des lieux sans obtenir au préalable l'autorisation du ministre prévue à cet alinéa de l'article 6.*

2390 Pour la construction du chalet en haut de la montagne, le chalet restaurant, nous aimerions vous faire remarquer que la lettre de Guy Joron, qui était un aviseur dans les cinq personnes qui devaient aviser le ministre Corbeil sur la situation du parc du Mont Orford, et on peut lire ce qui suit :

2395 *Le chalet en montagne m'apparaît accessoire à l'ensemble du projet. À prime abord, il ne m'apparaît pas évident que les retombées de cet investissement seraient de nature à bonifier les autres investissements dans la montagne. Il s'agit d'un produit touristique supplémentaire, sans doute intéressant pour le promoteur, mais dont l'importance n'a pas été démontrée. Considérant les réserves manifestées à son endroit vis-à-vis les infrastructures nécessaires à sa réalisation, eau et égouts, l'accroissement de l'achalandage au sommet, l'absence de perspective visuelle témoignant de sa capacité d'intégration au paysage, il serait, à mon point de vue, sage de le soustraire pour le moment, quitte à le ramener lorsque certaines appréhensions seront dissipées quant au sens des responsabilités du promoteur dans la mise en oeuvre des projets « Théorie des petits-pas ». D'ailleurs, il devrait se réaliser dans un territoire sous bail, sans effet sur le volet « échange de terrains ».*

2400

2405

Nous nous posons aussi la question suivante, à savoir : est-ce que les autorisations ont été accordées avant ou après les constructions ? Et ce, le comité d'orientation du BAPE a été consulté sur des projets en haut de la montagne.

2410

Notre deuxième préoccupation concerne la construction de nouvelles unités de logement à un endroit où le taux d'occupation ne dépasse pas les 50 % en Estrie. Le taux d'occupation des unités locatives touristiques.

2415

Prenons l'exemple du mont Tremblant. Au cours des dix dernières années, l'hôtel le plus performant, le St-Bernard, qui est géré par le Hilton, a obtenu un taux d'occupation de 52 % en 2004. C'était la première année qu'ils rentraient dans leurs frais.

2420

Ainsi, d'après les chiffres de Touriste Québec 2003, le taux moyen d'occupation en Estrie est de 40 %. En ce qui concerne le Mont Orford ou la région d'Orford, nous n'avons pas les chiffres exacts mais le taux ne devrait pas se situer beaucoup plus haut ou beaucoup plus bas.

2425

La région d'Orford compte 27 % des unités locatives en Estrie. Donc au moins avec le quart, s'ils avaient une influence directe, on aurait aussi une influence sur le taux d'occupation général.

2430

Quand on regarde ces chiffres, il y a donc matière à s'interroger face à la nécessité de bâtir de nouveaux logements alors que les logements déjà construits ne sont occupés qu'à moitié. De ce qu'il a été constaté en regardant les chiffres d'un peu plus près, que le taux d'occupation des hôtels de la région semble être plus élevé l'été que l'hiver.

2435

Par exemple, le taux d'occupation le plus important en juillet est plus de 60 % tandis que les taux les plus bas sont situés en janvier et en mars, avec un taux de près de 35 %.

2440

Il semblerait que les gens viennent principalement pour des activités, pour autres activités que le ski, alors que nous nous interrogeons sur la nécessité de construire d'autres unités de logement et de remettre ainsi à l'évidence, toute l'importance sur le ski.

2445

Dans ce même ordre d'idée, le président de l'Association de ski a noté une diminution de 30 % d'ici les 10 à 15 prochaines années et il n'y a pas de preuve que la population de ski va augmenter. Dans ce constat, ne vaut-il pas mieux se concentrer à préserver le bien commun?

Le passé est garant de l'avenir. L'exemple du projet touristique du Mont Malamuth, le Mont Gosford, ça vous dit quelque chose? En 1985, on avait établi un grand projet récréotouristique dans la région de Lac Mégantic et on voulait même prolonger l'autoroute de la Beauce pour qu'elle se rende directement au Lac Mégantic et des gens ont investi de

l'argent au Lac Mégantic dans ce projet et on leur disait : c'est vous qui allez être les premiers, si vous investissez dans le projet, vous allez être les premiers à avoir un job.

Les promoteurs voulaient construire un centre mais personne, personne n'a eu d'emploi. Le seul vestige qu'on a du mont Malamuth est le petit développement qui s'est fait, qui s'appelle Le Village des Appalaches au pied du mont Gosford.

Est-ce qu'ils vont vouloir faire une deuxième génération de condo ici au Mont Orford? Donc, une deuxième barrière. Les chalets au pied du Mont Orford ont fait deux fois faillite, à date, depuis qu'ils ont été construits. Les promoteurs ont eu énormément de difficulté à les vendre.

Nos interrogations légitimes : le nombre d'emplois. Peut-on créer plus d'emplois qu'il y aura de résidents? C'est la grosse interrogation qu'on se pose. Enfin, nous nous interrogeons aussi sur l'intégration des constructions en harmonie avec la nature et la légalité des installations construites.

Nous allons vous montrer quelques exemples. L'intégration et harmonisation avec la nature, cette photo a été prise en haut du Mont Orford par des travaux réalisés par la compagnie. Le bois traité, de toute évidence c'est du bois traité, et le bois traité n'est pas censé être utilisé à l'intérieur des parcs.

Ainsi, je me permets de souligner que le principe de la politique des parcs nationaux est que :

Les activités et services doivent exercer un impact minimal et acceptable sur le patrimoine, un impact minimal acceptable s'il ne menace pas l'intégrité du patrimoine naturel, du patrimoine culturel ou encore du paysage que le parc a pour mission de protéger.

Est-ce le cas?

Un deuxième exemple d'harmonisation avec la nature. Il y a même des constructions... Où est cette intégration avec la nature? Ça, c'est au haut de la montagne. On va visualiser un petit diaporama pour démontrer les images de détérioration avec la nature en haut de la montagne et un peu en bas.

Et je vais laisser Isabelle continuer notre présentation.

Mme ISABELLE RINFRET :

2490

Face aux observations faites dans le haut de la montagne que l'on vient de voir sur les photos, il est légitime de se demander ce qui sera fait en bas de la montagne pour l'intégration dans le milieu naturel, pour le respect de l'environnement.

2495

Le Comité d'orientation du parc sera-t-il concerné avant les travaux? Consulté, pardon, avant les travaux? Les autorisations seront-elles accordées avant les travaux? Aussi, le fait d'ériger des murs de logement pourrait créer une barrière psychologique aux gens qui voudraient accéder à la montagne. De plus, cela engendrera une augmentation de la pollution visuelle, aussi charmants que puissent paraître ces jolis condos. Ils n'ont pas leur place dans la nature de la montagne. Nous venons à la montagne pour nous divertir et nous ressourcer et non pour admirer des édifices; les villes sont faites pour cela.

2500

Dans le zonage actuel – ces cartes présentent le zonage actuel à gauche et le zonage proposé à droite. Nous voyons distinctement la partie concédée au promoteur, le cercle rouge à droite, qui représente une enclave dans la montagne. Or, cette enclave se trouve être les stationnements d'accès à la montagne.

2505

Nous nous inquiétons de la privatisation de l'accès à la montagne. Perdrons-nous une autre partie de notre bien commun, soit les stationnements qui nous garantissent l'accès à la montagne. Et le reflet que je vous faisais par rapport à la barrière psychologique des édifices bâtis à ce niveau-là. La conséquence d'une privatisation des accès à la montagne aura-t-elle le même impact qu'un accès à un lac quand tout son pourtour est de propriété privée?

2510

Nous nous interrogeons aussi face à la valeur économique et écologique des terrains échangés. En effet, il est évident que le terrain échangé aura plus de valeur écologique que le terrain en bas de la montagne puisque ce dernier est consacré au stationnement. On pourra tout simplement lui planter un arbre et il sera déjà de plus grande valeur écologique.

2515

Par contre, il y a lieu de s'interroger sur l'intégralité de la valeur économique des terrains dont il est question. Comment un terrain en milieu humide, tel que celui qui est censé être échangé peut avoir une valeur économique égale à un terrain en bas d'une montagne? Il semblerait donc y avoir une valeur écologique inversement proportionnelle à la valeur économique des terrains dont on parle dans ce dossier.

2520

2525

Enfin, en ce qui concerne le déplacement éventuel du tracé de la route 141 prévu dans l'expansion future, il y aurait lieu de s'inquiéter concernant le tracé puisque le nouvel emplacement, dans le nouvel emplacement, la route passerait dans un milieu humide protégé. Bien que non obligatoire, il semblerait légitime et essentiel qu'une étude d'impact soit réalisée concernant ce projet de déplacement de la route.

2530 Nous croyons aussi bon de rappeler que le parc a été fondé par une communauté, comme il a été précédemment mentionné par d'autres personnes. Il sera sans nul doute sauvé par cette même communauté et non par les promoteurs individuels. Cela devrait donc être à la communauté de gérer son bien commun afin qu'il le reste.

2535 Les Amies de la Terre en Estrie suggèrent donc, pour l'avenir du parc, la création d'un comité de réflexion composé de personnes n'ayant aucun lien financé avec le Mont Orford qui verrait à la gestion du parc. Étant donné le taux d'occupation plus élevé au mois de juillet, il serait peut-être souhaitable d'investir dans une orientation écotouristique.

2540 Enfin, nous sommes d'avis que les avenues d'exploitation des ressources présentes ne sont pas à leur maximum, comme le prouve, entre autres, le taux d'occupation des hôtels de la région. Aussi, pourquoi ne pas essayer d'exploiter plus à fond des ressources écologiques? Une coopérative pourrait, par exemple, être créée et des services pourraient être offerts par la ville de Magog afin de favoriser le milieu, l'implication du milieu communautaire.

2545 Les audiences ont suscité beaucoup d'intérêt. La preuve en a été faite avec les nombreuses personnes qui ont été présentes à la première partie et ça continue encore ici depuis trois jours, malgré que les gens doivent se déplacer sur leurs heures de travail, on est là quand même.

2550 Je voulais souligner aussi les nombreuses lettres d'opinion qui sont publiées dans les médias, dans les journaux qui sont preuve d'appui de diverses parties. Pourquoi autant de monde se mobilisent pour cette question-là? C'est parce que ça touche un bien commun. Et il est donc primordiale que ce parc demeure un bien commun en intégralité.

2555 Les Amies de la Terre disent donc non au projet dans sa globalité car nous sommes persuadés que ce n'est pas ce type de projet qui amènera plus de monde à la montagne et surtout nous souhaitons les convaincre de la protéger.

LA PRÉSIDENTE :

2560 Alors merci pour votre présentation, nous n'avons pas de questions. Nous invitons maintenant l'Association des citoyens d'Eastman.

M. MAURICE D'ANJOU :

2565 Bonjour. Mon nom est Maurice d'Anjou. C'est très touchant ce débat, mais on va passer à travers.

2570 Il n'y a pas grand monde qui me connaissent dans la région. J'ai été dans l'enseignement de l'éducation physique pendant 33 ans et en plus de mon travail, j'ai entraîné des athlètes à 25 cents l'heure en athlétisme. Et aujourd'hui, bien on est ici bénévolement à zéro cent de l'heure. Ce n'est pas grave.

2575 J'ai connu le Stade Olympique, j'ai formé les officiels pour les Jeux Olympiques en athlétisme, j'ai participé comme juge en chef dans les lancers ; j'ai entraîné aussi l'Université de Sherbrooke en athlétisme ; j'ai entraîné à Magog en athlétisme à l'école La Ruche, et mon rêve, après les Olympiques – vous allez comprendre pourquoi que j'explique ça – c'était que le rêve se continue avec le beau stade qu'on a construit où il y avait eu des recherches très, très poussées pour la construction du stade et ça s'est avéré inutile actuellement.

2580 Alors ça, ça m'a blessé gravement dans mon travail d'entraîneur. Les entraîneurs, on ne les a même pas respectés à ce moment-là.

2585 Alors j'ai vécu sur la Rive-Sud entre le pont Victoria et Jacques-Cartier, la Voie maritime dans les années 50, à dynamiter le fleuve, à en garocher des roches sur les propriétés privées de Riverside Drive à St-Lambert. Les gens qui vivaient là – en passant, il y a beaucoup de gens de la Rive-Sud qui viennent s'installer ici dans les Cantons de l'Est actuellement – mais les gens pleuraient à ce moment-là. Ah, mais c'était pour le progrès.

2590 On a construit une voie maritime, j'étais là quand la Reine d'Angleterre est venue couper le ruban – je suis chanceux, hein? Alors la Voie maritime a été déclarée, 20 ans après, qu'elle n'était pas rentable. Alors une autre claque sur le bord de la bouche.

2595 Alors on a quitté St-Lambert pour s'en aller plus profondément en Montérégie et on est allé s'installer au Mont Saint-Hilaire, à Otterburn. C'est la première fois que je suis rentré en contact avec un gars d'environnement, un environnementaliste – est-ce que c'est correct?

2600 Alors monsieur Jack Rabbitt, Johansen de nom. C'est un Scandinave des pays scandinaves, que lorsque je l'ai rencontré en pleine montagne, il avait 97 ans. Solide, il m'avait dit : « Est-ce que vous avez fait un pique-nique en haut de la montagne? » J'ai dit : « Oui, Monsieur. » Il dit : « Avez-vous ramassé vos papiers? » J'ai dit : « Oui. » Il m'a dit : « Comment ça se fait qu'il y en a par terre? » Parce qu'on redescendait la montagne. Il s'est penché puis il l'a ramassé, son papier, à 97 ans.

Le monsieur, bien un bon monsieur, c'est ça que je veux dire dans mes mots, il faisait du ski de fond pour enseigner aux jeunes et il leur montrait l'équilibre en descente en ski de

2605 fond sur une jambe. Sur un ski, je veux dire, pour leur montrer que pour éviter une souche dans le bois, on lève un ski puis ça va bien.

2610 À un moment donné, on s'est mis à développer le Mont Saint-Hilaire, tous les vergers passaient au cash – il y en a plusieurs qui ont disparu – alors, là, on s'est dit, ma femme, moi et mes enfants, nos enfants « On déménage, cette fois, dans les Cantons de l'Est. » On connaissait très bien les Cantons de l'Est, mes parents sont natifs de Mégantic.

2615 Alors le premier gars, après avoir reçu toutes ces tapes sur le bord de la bouche, le premier gars qu'on a rencontré dans les Cantons de l'Est, dans Stukeley – qui était autrefois Stukeley, maintenant c'est Eastman – il nous a montré des plans d'un développement. Alors c'est comme si je m'étais fait violer une autre fois. Alors j'ai été poli. Me calmant, on a formé une association et depuis 25 ans, 27 ans, on travaille pour l'environnement, bénévolement, gratuitement puis les remarques, des fois, qu'on fait à des professionnels qui font des recherches à tout casser, ils viennent nous voir par la suite puis ils nous disent : « Ah, bien comme vous avez dit, le monsieur de l'environnement – ça peut être moi ou un autre – on va respecter qu'est-ce que vous aviez dit. »

2620

Mais si le travail qui a été fait scientifiquement, payé à gros prix, était vraiment scientifique et qu'il y a de l'allure, pourquoi qu'ils n'ont pas pensé à ce qu'on leur a dit? C'est ça qui me rend encore très mal à l'aise.

2625

Alors depuis 27 ans, oui, je demeure, nous avons encore à prévoir beaucoup, dans les années futures concernant l'environnement avec qu'est-ce qui se passe actuellement.

2630 Au Québec, comme disaient les gens avant moi, le développement, les statistiques nous disent que les retraités sont de plus en plus nombreux dans les Cantons de l'Est et la plus forte au Québec. Alors ces personnes âgées, elles veulent vivre dans la tranquillité, actives. Ce ne sont pas des malades.

2635 Alors, moi, mon sujet aujourd'hui, c'était de parler des animaux, on n'en a pas trop parlé à date. Alors il y a des gens que j'ai rencontrés sur les pentes du ski alpin – ils ne me connaissaient pas, moi, je ne les connaissais pas non plus – il dit : « Pour quelques petites grenouilles, ça ne vaut pas la peine de ne pas évoluer. » On doit évoluer dans le sens qu'on doit développer, pour quelques petites grenouilles.

2640 Alors l'année passée au printemps – je ne vous ai pas dit que j'étais un ancien athlète, en passant? Mais, là, je n'ai pas l'air d'un athlète, j'ai l'air d'une moumoune de la façon que je parle parce que c'est très émotif. Je suis très émotif – alors on a rencontré, en l'espace de deux mois, je vais vous dire les animaux que j'ai vus en l'espace de quelque temps : une moufette – tout le monde en a déjà vu une moufette, il en existe même à Saint-Lambert. Il en demeure sur la Rive-Sud – un chevreuil avec une patte blanche ; après ça on a vu un orignal,

2645

une femelle avec son petit – ça, c'est en l'espace de quelques jours. Les bernaches canadiennes, le couple, phénomène nouveau depuis quelques années dans notre région. Elles mangeaient sur les terrains où je demeure, de l'herbe, du gazon et je pense qu'un biologiste pourrait me le dire, là, je pense qu'elles mangeaient du sable aussi.

2650

Alors ça, c'est un phénomène... La bernache, on les voit passer au printemps et à l'automne, elles nous donnent des frissons – le centre musical qui a parlé avant nous tout à l'heure devrait comprendre qu'un frisson ou un bruit de bernache, c'est aussi beau qu'un air de violon, surtout si c'est bien joué.

2655

Alors c'est un phénomène récent que ces outardes-là maintenant, elles vivent au Québec. Il y en a plusieurs qui vivent au Québec.

Et un peu plus tard, un renard. Les renards aiment l'odeur du barbecue.

2660

Alors qu'est-ce que j'ai vu, les personnes qui ont passé avant, des bouteilles de Coke en plein sommet d'une montagne. Il y a des États américains qui disent, en anglais « What you take in, you take out ». Alors, la personne, je me demande quelle sorte de bouteille qu'elle avait. Est-ce que c'est une bouteille en verre ou une bouteille... Alors le skieur, ça suppose qu'il va descendre avec sa bouteille. Ils doivent avoir prévu de boire dans leur main parce qu'on ne descend pas en skiant avec un radio d'une main puis une bouteille de l'autre. Une bouteille de liqueur.

2665

Alors un peu plus tard, j'ai vu cinq dindes sauvages. Une année, j'en ai vu 11. Si vous croyez qu'un *road runner* comme on voit à la télévision court vite, il faut voir la dinde. Là, je la fixais comme ça parce qu'il y a beaucoup de gens comme moi qui se font un plaisir d'admirer ces animaux-là, et vous allez comprendre pourquoi tout à l'heure. Alors ces animaux-là sont très précieux, on n'en voyait pas avant. Maintenant, ils se promènent puis ils cherchent de la nourriture.

2675

Deux, trois jours plus tard, je n'ai pas marqué les dates, ça prendrait trop de temps, un porc-épic énorme. Je n'ai pas le temps de l'expliquer mais les fermiers ne les aiment pas trop. Si vous voulez savoir pourquoi, vous me poserez la question tout à l'heure mais c'est assez long. Les marmottes, on en voit très, très, très souvent, partout. C'est un animal dont on veut se débarrasser mais parfois, il est beau à voir.

2680

Les canards – moi, je demeure à Eastman – on en voit sur le lac d'Argent, autrefois qui s'appelait le lac Silver mais on l'a francisé, et sur plusieurs étangs dans Eastman. Puis il y en a sûrement partout dans des endroits que je ne connais pas mais là, moi, c'est une expérience de terrain. J'ai vu et je l'ai écrit. Porc-épic encore une fois mange des pommes. Les pommes sauvages. On a des pommiers sauvages qu'on doit respecter dans l'environnement.

2685

2690 Alors c'est ça que j'ai remarqué. Et un animal que je n'avais jamais remarqué, que je
n'avais jamais vu mais je sais qu'il existait dans notre région, un ours noir durant le temps de
la chasse, chemin Lefebvre. Lorsqu'il a vu mon auto, il est revenu sur ses traces puis il est
rentré dans le bois. Alors j'ai été téléphoner au fermier, j'ai dit : « As-tu déjà vu un ours noir? »
Il dit : « Oui, on en a vu l'année passée. » Ça fait que ce n'est pas beaucoup qui ont la
chance d'en voir. Alors je vis la nature.

2695 Hibou, je n'en ai pas vu un encore; c'est plate, hein? Hibou que l'on voit chasser les
nombreux rongeurs. C'est quelqu'un qui m'a rapporté ça. Le coyote, il est très actif la nuit, je
ne l'ai pas encore vu. Voyez-vous? Je ne suis pas parfait, il y a des choses que je n'ai pas
encore vues. Buse à queue rousse ; c'est un oiseau comme un vautour, ça, qui plane puis qui
est très, très beau à voir.

2700 Alors je suis rendu à 14. Si, quand vous retournerez à Québec – ce n'est pas une
remarque que je vous fais – mais vous pourriez peut-être demander aux gens qui vont
travailler sur l'environnement, s'ils sont capables, en 10 secondes, de nommer cinq animaux
2705 du mont Orford. Leur demander comme ça, là. S'ils vont être capables d'en nommer cinq sans
se tromper. Moi, je suis rendu à 14.

2710 Alors le héron. dans notre région, près du Centre de santé SPA de Eastman, on
protège le héron. Il y a un site protégé pour eux. Ce marécage a failli être « bulldozé » – je ne
sais pas le mot français mais « bulldozé » vous comprenez ce que je veux dire? – pour un
développement. Ah, mais c'est pas grave, il y a une couple de grenouilles là-dedans, il y a des
insectes, les gens n'aiment pas ça, on va le « bulldozer » puis on va faire un développement.
J'aurais dû enregistrer ça, j'aurais fait fortune avec ça.

2715 Alors le castor, ils sont trop nombreux sur certains lacs. Puis il y a un gars
d'environnement de notre comité de ville qui disait : « Comment ça se fait qu'il y en a plus
qu'avant? » Mais je comprends, il y a plus de développement qu'avant. Il y a plus de
développement maintenant, alors on retrouve des animaux qu'on ne voyait presque pas
avant. On les voyait, on savait qu'ils étaient là mais il y en avait moins. Pourquoi? Mais c'est
2720 ça, il y a sûrement un manque d'espace, les castors ont besoin de marécages.

Les tortues. Je sais qu'il en existe dans l'Estrie. Dans mon bout, il y en a qui en ont vu
– moi, je n'en ai pas encore vu, mais je sais qu'elles sont là. Les couleuvres, les grenouilles –
pour quelques petites grenouilles... Faites-vous en pas, on va évoluer dans l'Estrie!

2725 La dinde sur la route. Une dinde près du SPA de Eastman. Elle était dans son nid, pas de poule, elle était dans son nid de dinde sur la route, elle était couchée. Alors il a fallu sortir de l'auto pour aller la ramasser pour lui faire peur pour qu'elle saute dans la forêt. Elle s'est levée tout tranquillement, elle a ouvert les ailes, elle a fait un bond « ploc, ploc » et elle s'est retrouvée dans la forêt.

2730 En revenant dans l'auto, je donne un coup de coude à ma femme puis je lui ai dit : « C'est ça, une dinde! » Ce n'est pas elle que je visais mais je veux dire, l'expression était là.

2735 Lièvre, un peu moins qu'avant. On a un peu moins de lièvres qu'avant, peut-être à cause d'un déséquilibre. Remarquez bien que je ne suis pas scientifique mais les gens du gouvernement qui travaillent pour la faune, seraient capables de répondre mieux que moi là-dessus.

2740 Nous savons que la race de chat domestique errant augmente dans notre région. À l'automne, les gens retournent en ville – imaginez-vous les skieurs s'il n'y a pas de neige, ils viennent en ski l'hiver mais l'été qu'est-ce qu'ils vont faire? Ils vont s'en retourner en ville... en tout cas. – retournent en ville et laissent aux résidents permanents les chats et mêmes leur chien. On en ramasse très souvent. Et les lapins domestiques, même. Ça, c'est la nouvelle. Il y a un endroit où ils ont trouvé un boa dans la forêt. Pas ici mais à un autre endroit. Parce que

2745 entre gens qui aiment les animaux, on s'en parle.

En pleine nature, ici, il y a une indication à faire avec ces gens dans le futur puis ça, c'est le projet de notre ville, dans les projets qu'on doit faire pour l'environnement, on devrait commencer à sensibiliser les gens parce que ce n'est pas des mauvaises personnes, c'est de

2750 l'ignorance. C'est tout.

Alors ensuite, le 19^e animal, ça il y en a beaucoup, la gélinotte huppée, la perdrix, les rats laveurs, il y en a beaucoup; s'il vous plaît, ne pas les nourrir. Les oiseaux de plage à Magog, en tout cas je vous en parlerai tout à l'heure si j'ai le temps.

2755 Le parc ; de l'autre côté de la montagne, c'est Eastman. Eastman est un milieu de villégiature et un milieu forestier vert. Moi, je suis dans la partie forestière. Je coupe un peu mon bois, mais il faut avoir un permis pour couper le bois pour qu'il soit... Il y a un inspecteur qui vient puis... oui. Alors j'arrive.

2760 Alors le parc est trop petit. Les animaux sortent du parc et c'est trop petit. C'est un phénomène que l'on constate depuis quelques années. Beaucoup de nourriture naturelle se trouve dans nos forêts, comme ça les animaux mangent... il y a des arbustes, des fruitiers, du gazon, et cetera.

2765

On voit souvent ces animaux manger le long des routes et même sur la 10. Et il n'y a pas personne ici qui n'en a jamais vu sur la route, sur la 10.

2770 Lors des coupes de bois en forêt, on voit que les animaux se déplacent temporairement à cause des coupes de bois que les fermiers font, parce que c'est leur façon de vivre. Nous avons eu aussi le verglas et une tempête d'été qu'on a perdu beaucoup d'arbres. Les animaux doivent se refaire une habitation nouvelle.

2775 Le parc est dédié à eux. Les gens d'Eastman sont heureux de les accueillir, ces animaux, même si de temps en temps les carottes sont mangées par eux. Les citoyens devraient, dans le futur, s'habituer à ce phénomène assez récent. Mais dans Eastman, comme partout, la construction augmente.

2780 Le parc est un lieu sûr pour ces animaux et le débordement est une situation heureuse en dehors de ces lieux. Mais le parc national a de nombreux employés – je change de sujet, là – il y a beaucoup d'employés qui ont été formés par le gouvernement provincial en suivant des études appropriées à la faune. Alors ces gens-là – si ça crée des emplois avec la construction – si ces gens-là ne sont jamais respectés par les renseignements qu'ils donnent au public, ils sont inutiles. Ils ont été formés par le gouvernement, alors ils vont perdre leur job eux autres.

2790 La nourriture manque dans le parc, je pense. Alors les animaux des plages qu'on déplace à coup de bruit, vont ailleurs sur d'autres lacs, c'est tout. Le milieu leur appartient et les touristes aiment ça. Il y a des touristes qui aiment la nature.

2795 Alors au point de vue économique, au point de vue économique, la région – je vais vous en parler un peu – les oiseaux, la nourriture d'oiseaux que les gens donnent de plus en plus, une des plus grosses industries en Amérique du Nord. Vous regarderez dans vos chiffres, je n'ai pas de statistiques ici, là, mais c'est une des plus grosses industries en Amérique du Nord, au point de vue économique.

2800 La chasse au gros gibier est permise dans notre région et au petit gibier. Le tir à l'arc et ainsi de suite. Il se vend des pommes dans tous les marchés alimentaires de Magog, on vend des pommes à chevreuils. Vous avez déjà vu ça? On vend des pommes à chevreuils. Alors ce n'est pas un gros revenu mais c'est un revenu pour la place. C'est économique de garder nos terres pour la chasse.

2805 Alors au point de vue nature, les sentiers pédestres, le hicking à l'automne, pour le paysage. Ceux qui marchent, bien ils veulent voir le paysage. Il faut qu'il y en ait un, par exemple. Ski de fond, neige, raquette, kayak. Il y en a qui descendent les rivières en kayak, alors ça prend un milieu quasiment vierge pour eux autres, un endroit très sauvage où on a

l'impression que c'est sauvage. Mais si on voit une caisse de vente de bouteilles de liqueur au bout, ce n'est pas tellement sauvage à ce moment-là.

2810 Alors pour le photographe, il y a une économie qui se crée. Les gens viennent pour photographier quoi? Pas des maisons. Ils viennent pour la nature; les arts, les peintres. La pêche, ça prend de l'au propre pour avoir de la pêche. Camping l'été, camping d'hiver, le vélo. Les mordus de ces activités viendront pour un site naturel, point.

2815 Santé physique maintenant. La santé physique et mentale, vous savez que ça peut devenir très, très économique pour une région. Une communauté en santé peut faire de grandes choses. Alors on peut se servir d'eux autres pour le bénévole, mais elle se doit d'être respectée. Et je pense qu'on est en train de l'oublier et c'est regrettable pour notre belle région.

2820 Personnellement, j'aime mon milieu et j'aime le Québec. Je vis dans les Cantons de l'Est et je ne suis pas le seul à vouloir être heureux ici. Le parc, P-A-R-C, doit rester parc dans notre région. C'est la seule montagne – c'est la seule qui nous reste! Il ne s'agit pas de comparer le parc du Mont Orford aux parcs en Europe. Quand je suis allé aux Olympiques à Munich, on gardait, on s'est rendu jusqu'en Autriche puis on avait mal au cou tellement que les pics sont élevés. Mais ils ont une population de millions et des millions de personnes. Ici, on a une petite population avec notre petite colline qui est le mont Orford, alors on se doit de la protéger.

2830 Il n'y a pas une journée pareille à la montagne. La montagne change l'hiver, c'est de toute beauté; à l'automne, on la voit changer de couleur à chaque jour et le printemps, c'est la même chose. Les gens, c'est très beau, et les touristes viennent pour ça.

2835 Alors j'ai une remarque aux skieurs : pourquoi les skieurs n'auraient pas le droit de marcher pour aller skier? D'ailleurs, les entraîneurs de ski, les vrais, conseillent aux skieurs de 15 à 20 minutes d'étirement et de réchauffement avant de monter sur leurs skis pour éviter les accidents.

2840 Tout le monde sait cela sauf ceux du Mont Orford, je pense ? L'été, il n'y a pas de neige. Où vont-ils aller, les skieurs? Où vont-ils, que vont-ils faire? Parce que au mont Orford, il y a beaucoup de mouches à chevreuil.

2845 Alors nous sommes aussi des animaux, je finis là-dessus s'il vous plaît, nous sommes es animaux et j'en suis fier. Si quelqu'un à un moment donné vous traite de bête quand vous lui lancez quelque chose par la tête, bien remerciez le parce que les bêtes, c'est bon d'être une bête.

2850

L'animal a besoin de l'être humain actuellement. Si l'être humain avait un dixième de la sensibilité de l'animal, l'homme pourrait faire de très grandes choses pour le sauver et de vivre en harmonie avec lui dans son milieu qui est aussi le nôtre.

2855

L'animal nous apprend beaucoup de belles choses, c'est une façon de vivre qui est la meilleure. Nous les avons avec nous et nous devons les garder. Est-ce que dans 60 ans on dira : « Un jour, il y avait des animaux »? À Walt Disney, ils n'en n'ont même plus, ils sont tous en plastique.

2860

Alors je remercie à l'avance les gens, les pionniers actuellement qui travaillent pour dans 60 ans. Parce que avant eux, il y a 75 ans, on a eu des pionniers et c'est pour ça que s'il y a d'autres réunions à Magog pour l'environnement, on devrait à chaque fois faire une prière pour remercier, qu'on soit pour le développement ou contre le développement, on devrait remercier que ces pionniers ont gardé le mont Orford intact pour qu'il se passe de l'action. Puis, là, actuellement, il y en a de l'action.

2865

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2870

Monsieur d'Anjou, vous avez présenté votre position mais c'était aussi au nom de l'Association des citoyens d'Eastman?

M. MAURICE D'ANJOU :

Des citoyens d'Eastman.

2875

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et ça représente combien de personnes ça?

2880

M. MAURICE D'ANJOU :

Dans Eastman, il y a quatre lacs, il y a quatre associations différentes. Nous, on est hors des lacs. Alors on est plus haut et si le moindre on manque à l'environnement – on a 60 membres, en partant – si on manque à l'environnement, ceux d'en bas en subiront les conséquences. Alors à chaque année, depuis 10 ans, on ramasse les déchets dans les ruisseaux, dans les fossés. Et une année, on a ramassé 130 pneus. Et chaque année, on ramasse deux gros bacs à vidange verts.

2885

Et moi, depuis dix ans que je travaille là-dessus, quand je vois des personnes plus âgées que moi, comme les personnes qui sont venues hier, ça m'encourage à suivre. Mais de

2890

fois, j'ai le goût de laisser tout tomber parce que la MRC devrait prendre l'initiative chaque année de faire un ramassage des vidanges. Parce que je vous dis, notre territoire est sale, il est sale. Si une petite ville en deux heures on a ramassé 140 pneus dans les fossés, imaginez-vous qu'est-ce qui se passe au niveau québécois.

2895

Alors si on passe en train, on va dans Charlevoix « c'est beau, Charlevoix! » Mais j'ai marché dans Charlevoix puis je vous garantis qu'il y a du travail à faire là aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2900

Il y a peut-être du travail d'éducation pour éviter, justement, qu'il y en ait, des matières résiduelles rejetées dans la nature. À ce moment-là, on ne serait pas obligé de les ramasser, même.

M. MAURICE D'ANJOU :

2905

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2910

Ça va venir.

M. MAURICE D'ANJOU :

J'espère.

2915

LA PRÉSIDENTE :

On ne se découragera pas.

M. MAURICE D'ANJOU :

2920

J'espère.

LA PRÉSIDENTE :

2925

Merci pour votre témoignage.

M. MAURICE D'ANJOU :

Merci.

2930 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur François Pelletier, s'il vous plaît. Excusez-moi, on m'a demandé que la Fédération des astronomes amateurs du Québec intervienne avant parce qu'ils doivent repartir, si ça ne vous fait rien? Ça va? Merci. Par la suite, on va vous accueillir, Monsieur Pelletier, merci.

2935 **M. RÉMI LACASSE :**

Alors bonjour. Mon nom est Rémi Lacasse. Je suis le président de la Fédération des astronomes amateurs du Québec. Je vous remercie en passant de me laisser passer avant, je demeure dans le bout du mont Tremblant alors ça me fait un petit bout pour retourner.

Je suis ici au nom de la Fédération. La Fédération des astronomes amateurs c'est 1500 membres à travers la province de Québec. On a 35 clubs répartis un peu partout dans toutes les régions administratives du Québec. Il y a plus de 100 membres, en fait, dans la région immédiate ici de Sherbrooke qui est touchée par le projet ou le Mont Orford, et notre mission c'est de soutenir les clubs dans la pratique de leur loisir scientifique mais aussi le partage de ce loisir, non seulement avec la population en général mais surtout avec les jeunes dans les écoles, et cetera. Alors c'est un peu le positionnement de la Fédération.

Une des problématiques qu'on subit de plus en plus c'est ce qu'on appelle, nous, la pollution lumineuse. Et ce n'est pas la première fois que je prends part à certaines présentations et vraiment que quand on parle, généralement, de pollution, c'est très rare qu'on parle de la pollution lumineuse, ça ne semble pas faire l'agenda normal, si on veut, lorsqu'on parle de pollution.

Qu'est-ce que la pollution lumineuse? D'une façon relativement simple c'est, en fait, la lumière qui est dirigée vers le ciel et qui empêche, si on veut, l'observation ou la vision d'un ciel, du ciel étoilé et de la nature comme telle.

Ici, il y a deux images qui ont été prises à environ 30 kilomètres au nord du centre ville de Toronto. Celle de droite, évidemment, c'est ce qu'on voit normalement du ciel et celle de gauche a été prise lors de la panne d'électricité en 2003, au mois d'août 2003.

Juste pour vous donner une idée de la même place, comme vous pouvez voir, à droite le ciel étoilé est à peu près inexistant et c'est la situation qu'on vit dans des régions où est-ce que l'éclairage, en fin de compte, est assez important. On devrait voir à l'oeil nu, normalement dans le ciel, environ 2000 étoiles et si on parle de Montréal ou si on parle du centre ville de Sherbrooke, si vous sortez dehors et que vous regardez au ciel, vous allez être chanceux si vous en voyez peut-être une centaine et dans bien des cas, c'est une cinquantaine.

2975

Alors c'est tout un aspect qui, dû à la pollution lumineuse, qui prive, en fin de compte, l'observation du ciel pour tout le monde en général. Nos enfants, il y a beaucoup de citadins qui n'ont jamais vu un ciel étoilé, il y a beaucoup d'enfants qui ne sont jamais sortis dehors dans un ciel noir pour voir le nombre d'étoiles qui peuvent être observées et les choses qui sont intéressantes dans le ciel également.

2980

La pollution lumineuse, ça cause aussi des problèmes d'éblouissement. Vous avez sûrement vécu des moments où est-ce qu'on arrive à un endroit, on a un beau, en français, un beau spot dans les yeux et on est ébloui et on ne voit à peu près rien. Ce problème-là devient de plus en plus important dans les régions où est-ce que l'éclairage est trop fort parce que ça cause des dangers. On a une population vieillissante, j'en suis un, nos yeux réagissent beaucoup plus lentement aux variations de lumière et ça peut causer des accidents dans certains cas.

2985

Il y a aussi tout le problème au niveau de la lumière qu'on appelle la lumière intrusive. Vous avez sûrement vécu, peut-être, des voisins qui ont une lumière qui éclaire chez vous, que dans bien des cas vous n'avez pas besoin. Malheureusement, on le tolère, c'est accepté mais on n'accepterait pas qu'un voisin ait un système de son qui projette le son chez vous durant la nuit et malheureusement, on accepte que la lumière soit partagée, si on veut, involontairement d'un voisin à l'autre.

2990

2995

Alors ça, c'est un autre problème qui est l'intrusion. Évidemment, ça crée des problèmes d'environnement nocturnes. La lumière, c'est non écologique pour les animaux, les insectes, les oiseaux et même pour les humains dans certains cas. Et dernier point, et très important celui-là aussi, c'est évidemment du gaspillage d'énergie.

3000

30 % de l'éclairage extérieur est dirigé vers le ciel et on n'a pas besoin d'éclairer le dessous des avions quand ils passent, là, ils sont capables de se diriger tout seul. Alors ce 30 % d'énergie là a été calculé : en Amérique du Nord, ça représente un milliard par année et au Québec, c'est plusieurs millions.

3005

Alors c'est quelques conséquences, si on veut, de ce qu'on appelle, nous, de la pollution lumineuse.

3010

On voit ici une carte du monde, c'est une carte qui a été prise par satellite, une photo satellitaire qui a été prise, c'est en 1996. On peut voir les régions éclairées où est-ce que la population est sur le globe et ce sont toutes des régions où est-ce que la population est privée vraiment d'avoir la chance ou l'opportunité de voir le ciel tel qu'il existe ou qu'on pouvait le voir il y a quelques années.

Ici, au Québec, on n'est pas champion dans bien des choses mais au niveau de l'éclairage, celle-là, on l'a! Ça, c'est une représentation de la pollution lumineuse pour les villes

3015

de l'Est de l'Amérique. On peut voir que Montréal ici pollue presque autant que la ville de New York. La ville de Québec pollue autant que la ville de Boston; Québec a à peu près 300 000 habitants, la ville de Boston, tout près de 3 millions.

3020

Alors on a un problème d'éclairage au Québec, c'est évident. Et quand on regarde le pourquoi, comment minimiser les problèmes d'éclairage, c'est d'avoir, en fin de compte, des luminaires qui sont efficaces, c'est-à-dire des luminaires qui n'éclairent pas dans la zone B ou A mais éclairent seulement dans la zone C, des luminaires qui éclairent où est-ce qu'ils devraient éclairer et non pas éclairer le ciel.

3025

C'est des exemples ici de différents luminaires qui éclairent évidemment dans des régions qui n'ont pas besoin d'être éclairées nécessairement.

3030

Maintenant, notre position vis-à-vis le développement, plus spécifiquement celui du mont Orford, on n'est pas nécessairement contre le développement immobilier, par contre on voudrait s'assurer que si développement il y a, que le développement soit fait en fonction et avec un éclairage qui soit respectueux du ciel étoilé, c'est-à-dire un éclairage qui donne une bonne visibilité, un environnement sécuritaire, une belle ambiance nocturne et une lumière douce et ce qui résultera, enfin de compte aussi, en économie d'énergie.

3035

Alors c'est le point qu'on veut faire sur le développement immobilier.

Par contre, au niveau de la piste de ski, nous sommes définitivement contre l'éclairage éventuel de la piste de ski du Mont Orford. Ce serait un désastre au niveau environnement, si on veut, d'éclairage. La piste de ski, ça va créer un halo au-dessus du Mont Orford le soir et la nuit.

3040

Ceux qui passent par les régions comme Bromont ou Saint-Sauveur pourront témoigner de ça, c'est agressant pour les visiteurs et la population environnante, c'est sûr, et ça pourrait – ce qui est le plus important aussi, ça pourrait avoir des conséquences importantes sur la viabilité de l'observatoire du Mont Mégantic, qui est un centre de recherche important en Amérique du Nord. L'éclairage du Mont Orford, la pente de la montagne est directement dirigée vers le Mont Mégantic et ça pourrait mettre en péril certaines observations et certains travaux de recherche à ce moment-là.

3045

3050

Évidemment, ça a un effet important, ça l'aurait un effet important sur la faune. Il y a des espèces d'animaux, certaines espèces d'animaux nocturnes qui ne pourraient pas vivre dans un environnement où est-ce que la piste serait éclairée en hiver, c'est certain. Et encore une fois, c'est un gaspillage d'énergie. Quand on regarde les pentes de ski qui sont éclairées, le nombre de watts qui est dépensé par skieur, le ratio, je ne l'ai pas fait scientifiquement, mais c'est vraiment incroyable le nombre de lumières qui existent pour le nombre de skieurs qu'on voit à 10 h 30, 11 h le soir.

3055 Alors c'est un peu le point qu'on voulait faire. Notre but c'est de préserver la nuit étoilée, de créer un environnement nocturne qui soit agréable, sécuritaire pour tous les citoyens, de minimiser les effets indésirables et en bout de compte, réaliser certaines économies d'énergie.

3060 Alors je vous remercie beaucoup, c'est le point qu'on voulait faire sur le projet.

LA PRÉSIDENTE :

3065 Merci, Monsieur Lacasse. Justement, on parle d'économie d'énergie de plus en plus de nos jours, il y a une commission parlementaire qui examine, justement, comment on peut moderniser notre politique énergétique au Québec, est-ce que vous avez présenté une position pour tenter de justement faire des économies d'énergie puis faire d'une pierre deux coups et aussi réduire notre pollution lumineuse dans nos villes?

3070 **M. RÉMI LACASSE :**

Oui, on a quelqu'un qui est cédulé pour présenter à la commission parlementaire, je ne me souviens pas exactement de la date, c'est quelqu'un de la région du Mont Mégantic, effectivement. Et aussi, on va participer à la tournée du ministre Mulcair qui aura lieu au mois d'avril, dans le cadre du développement durable, évidemment, et d'économie d'énergie, dans ce sens-là aussi au niveau de l'éclairage.

3080 Malheureusement, l'éclairage n'est pas réglementé comme tel et c'est la problématique qu'on a actuellement. On est en train de développer une réglementation qui devrait être acceptée par au moins deux MRC dans la région du Mont Mégantic. La MRC du Granite et celui du Saint-François. Notre but, là, autour du Mont Mégantic c'est de protéger le ciel noir autour de l'observatoire professionnel.

3085 Depuis 1975-76, quand l'observatoire a été construit, la pollution lumineuse a augmenté de 20 % depuis ce temps-là autour de la montagne. Alors dans 15 ans, si on ne fait rien, l'observatoire va être complètement inutilisable au niveau scientifique. Et le point, je vais revenir là-dessus encore une fois, le mont Orford fait partie des risques si jamais il était éclairé.

3090 Par contre, si le développement se fait avec un bon éclairage, un éclairage qui respecte le ciel, il n'y a pas tellement de problème, tant au niveau des astronomes amateurs de la région que du Mont Mégantic comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Est-ce qu'il y a une stratégie qui est mise en place pour tenter de convaincre les gens de l'importance d'agir rapidement? Parce que, là, je suis allée moi aussi au Mont Mégantic et puis c'est là où j'ai appris qu'on n'était vraiment pas champion au Québec de ce côté-là.

M. RÉMI LACASSE :

3100 Oui, il y a une stratégie. En fait, les astronomes amateurs, on s'est donné une division, on a créé une division de ce qui s'appelle IDA, *International Dark Sky Association* qui est un regroupement qui compte maintenant au-dessus de 10 000 membres à travers le monde et on a notre division au Québec.

3105 On a une stratégie de sensibilisation. Moi, j'ai toujours dit : on n'est pas des activistes comme tels, mais j'aime mieux faire des petits pas à sensibiliser un grand nombre de personnes à la problématique. Ça, c'est une façon de le faire puis ça débute vraiment, là. On commence à être présent un peu partout à essayer de sensibiliser les gens et d'autre part, 3110 malheureusement – je dis ça puis je vais peut-être recevoir des tomates – mais l'énergie est tellement peu dispendieuse au Québec qu'on s'en sert sans même y penser.

3115 Ce n'est pas parce que les gens de Boston sont plus intelligents que nous autres qu'ils éclairent moins, c'est parce que ça coûte plus cher. L'énergie coûte beaucoup plus cher aux États-Unis qu'elle coûte au Canada. Et on le voit en Europe, la ville de Québec éclaire plus que Paris qui est la ville lumière. Il faut le faire!

LA PRÉSIDENTE :

3120 Merci.

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

3125 Monsieur Lacasse, bonjour. Est-ce que vous avez noté un effet mesurable de Bromont? Parce que eux, ils éclairent toute la nuit, est-ce que c'est mesurable de l'observatoire Mégantic?

M. RÉMI LACASSE :

3130 De Mégantic, pas spécifiquement. Probablement qu'on pourrait le mesurer mais on ne l'a pas fait, là, puis je ne suis pas un expert nécessairement du Mont Mégantic, là. Par contre, Bromont c'est un problème incroyable. Ils ont, je pense, doublé l'éclairage depuis quelques années encore une fois et je vais le faire le calcul, c'est sur mes choses à faire d'ici la fin de l'hiver.

3135

Moi, je suis plus dans les Laurentides, je veux faire Saint-Sauveur – je ne sais pas si vous avez déjà été dans la région de Saint-Sauveur, il y a à peu près cinq montagnes, une à côté de l'autre, qui sont éclairées. Je vais faire le ratio de luminaires, qui sont des luminaires à 750 watts, par skieur le soir. Je peux vous garantir que je vais le faire puis je vais le sortir. Ça va être incroyable le nombre, le montant d'énergie qu'on dépense.

3140

Maintenant, pour revenir à Bromont, je n'ai pas de données spécifiques là-dessus, malheureusement, vis-à-vis l'éclairage qui se rend au Mont Mégantic comme tel.

3145

M. PIERRE BÉLAND, COMMISSAIRE :

Votre réflexion sur l'énergie qui coûte tellement peu cher, ça m'a fait penser que ça coûte tellement peu cher qu'on la dépense comme de l'eau.

3150

M. RÉMI LACASSE :

À peu près.

LA PRÉSIDENTE :

3155

Merci, Monsieur Lacasse.

M. RÉMI LACASSE :

3160

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons monsieur François Pelletier.

3165

M. FRANÇOIS PELLETIER :

3170

Madame Journault, Monsieur Béland, chers analystes, François Pelletier, je suis ici pour présenter un mémoire à titre personnel, comme citoyen de Magog et aussi pour représenter les jeunes de ma génération qui sont, malheureusement, en bonne partie absents du débat.

3175

Donc après presque trois jours de présentation, je ne crois pas vraiment pouvoir apporter énormément de nouveau. Par contre, je crois que la démonstration et la position générale des gens de la région est pas mal déjà faite. Je pense qu'on peut comprendre l'opinion publique en ce moment.

3180

Toutefois, si ce n'est que pour apporter, si ce n'est que pour rétablir votre horaire ou donner un peu de répit, il me fait plaisir de vous présenter mon court mémoire qui va sûrement pouvoir apporter un peu de légèreté, de simplicité et surtout une petite démonstration de la simple logique des choses.

3185

Et c'est d'ailleurs pourquoi mon mémoire s'intitule « La logique tout simplement! ». Donc mon mémoire va comme suit et je vais vous le lire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Mont-Orford inc. propose un projet (...) »

Fin de la lecture du mémoire.

3190

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3195

Merci, Monsieur. Je n'ai pas de question par rapport à votre mémoire mais j'ai une question que j'aimerais vous poser. Comment faire pour que les jeunes participent davantage au débat de société puis qu'on vienne, dans une approche démocratique, s'exprimer et voir justement si on peut bâtir ensemble une meilleure société? Parce que dans les audiences, il y a beaucoup de gens qui viennent, mais pas souvent des jeunes.

3200

M. FRANÇOIS PELLETIER :

3205

J'ai un peu de difficulté à vous répondre. J'ai posé la question, avant de préparer mon mémoire, à plusieurs personnes de mon entourage, de mon âge, pour vérifier leur position. J'ai invité plusieurs personnes à venir, je ne sais pas si c'est par gêne ou par crainte ou... Je ne peux pas vraiment vous répondre la raison. Chose certaine, les gens de ma génération ont leur position face à ça, mais comment faire pour les apporter ici? Ça, ça pourrait faire partie d'un autre débat.

3210

LA PRÉSIDENTE :

On reviendra.

M. FRANÇOIS PELLETIER :

3215

Ça marche. Je vais y réfléchir.

LA PRÉSIDENTE :

3220

Merci. Monsieur Maurice Rancourt, s'il vous plaît, le dernier intervenant pour cet après-midi.

M. MAURICE RANCOURT :

3225

Bonjour. Comme introduction, j'aimerais dire que je m'instruis ici beaucoup pour comprendre, me responsabiliser et agir librement.

Dans un deuxième temps, j'ai des amis qui pensent comme moi. J'ai d'autres amis qui ne pensent pas comme moi. Ils sont mes amis. J'espère que ça va rester comme ça après.

3230

On cherche un point de convergence, O.K.? J'ai fait un retour en analysant du mieux que je pouvais les forces qui se dégageaient. Le point de convergence de base que je vois qui fait qu'on se regroupe ici, c'est les difficultés du centre de ski alpin dans le parc. Où ça se complique, c'est qu'on en fait un macro problème de la région. Et, là, la bataille commence parce que, nécessairement, la solution n'est plus pareille.

3235

Si vous avez un problème gros comme un 10 sous – je prends ça comme exemple – et un autre problème gros comme un 2 dollars, mettons, ça ne sera pas la même solution. Et c'est aussi un des éléments qui met en cause le débat actuel, ce n'est pas le problème, c'est la solution, d'après l'analyse que je fais.

3240

Et les forces qui se rencontrent sont très intéressantes. Toutes les forces se disent pour le développement économique, toutes les forces se disent pour le développement durable et la protection de l'environnement, sauf que la vision est complètement séparée.

3245

Une force, on va dire par exemple, l'économie est capable de réparer quoi que ce soit qu'elle va faire à l'environnement, en en tenant compte un peu, là, puis on peut faire tout ce qu'on peut puis ça va bien aller.

3250

Une autre force va dire : attention! L'économie ne peut jamais restaurer complètement la santé d'un environnement qui n'a pas été perturbé. C'est les deux forces que je vois qui s'affrontent. Et nécessairement, je me dis : ça l'amène une vision tout à fait différente des solutions.

3255

C'est l'introduction. Alors je veux aussi vous dire que personnellement, je n'ai pas de gros lot à offrir. Je n'ai pas 250 M\$ à dire : si vous me suivez, voici, c'est le gros lot auquel vous participerez. J'ai fait un petit relevé un peu audacieux de ce que je peux représenter depuis que je suis au monde, avec ma famille puis, et cetera. À date, là, dans le milieu où je vis depuis 44 ans – vu que je fais partie des jeunes encore à 44, sauf que j'ai 61 – mais j'ai dépensé à peu près 2 M\$, personnellement, d'investissements dans ma communauté.

3260

Et je participe aussi, je veux le dire, à des entreprises d'économie sociale autosuffisantes qui génèrent, dans le milieu, une trentaine d'emplois, c'est-à-dire qu'on est sans but lucratif, et qui sont autosuffisantes au niveau de leurs opérations et qui s'autofinancent au niveau des immobilisations. Ah! Tiens donc. Il semblerait qu'il y a des immobilisations dans le parc qui nous appartiennent, qu'on prête à des promoteurs mais qu'on est toujours endosseurs, si ça ne va pas bien.

Donc on parle souvent de projet. Sauf qu'on est en retard. On est en retard en pensant comme ça, on a 250 M\$ cash, là. Écoutez, est-ce que ça fait moins sérieux de ne pas l'avoir? Moi, je dis, il y a peut-être une perspective à regarder, si on regarde le problème sur une base micro.

Mais si on le regarde sur une base macro, je pense que le problème est très, très mal posé. Et pourquoi le problème est très mal posé? C'est qu'on décrit comme essentiels les 25 M\$ possiblement sur dix ans, possiblement investis et on décrit comme essentiels, les 25 \$M possiblement à investir dans la station de ski pour la rendre compétitive, et cetera.

Nécessairement, si moi je suis dans les affaires puis, et cetera, je trouve normal qu'on soit attiré et captivé mais dans les faits... Dans les faits, je vais vous compter une histoire rapidement puis ensuite je vais poigner mon texte en étant comme tel.

J'aime beaucoup le poème de Alfred de Musset du Pélican. Je ne vous le réciterai pas mais je vais vous le résumer. Alors c'est un pélican qui a une famille et qui est parti à la chasse pour ramener de la nourriture à ses enfants. Pas chanceux, il poigne rien. Il revient, ses enfants ont faim. Pour les nourrir, il s'ouvre les entrailles. Voilà.

Moi, je ne suis pas prêt à m'ouvrir les entrailles pour le projet d'Estrimont dans le parc. Je ne crois pas, puis je n'ai pas de preuve là-dessus, que l'économie de notre région vaut cet investissement-là. Par contre, très ouvert à supporter son développement avec le plan d'aménagement de la municipalité d'Orford, à l'extérieur du parc.

Mais l'investissement qui est proposé, le gros lot qui nous est présenté comme essentiel et incontournable, quasiment comme la réponse à la lutte à la pauvreté ou à l'incapacité des commerces à fonctionner, c'est exagéré et ça fait voir une situation tout à fait différente.

Le train est en marche. Le train, quand tu as 250 millions cash sur la table, tu es sérieux. Quand tu es un gars comme moi qui vient dire : « Bien, il ne faudrait pas le faire dans le parc », ça ne fait pas très sérieux, malgré les petites choses que tu peux faire dans ton milieu pour faire du mieux que tu peux. En passant, ça fait 44 ans.

Alors je vais vous donner un résumé puis après, je vais expliciter la position que j'ai déposée au BAPE.

3305 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « La solution proposée (...) »

Fin de la phrase à la page 3 : (...) dans le parc national »

3310 La solution proposée par le concessionnaire de la station de ski, en plus, dicte quel rôle doit avoir un parc, O.K.? Ça veut dire qu'un parc, c'est un dépanneur quand tu en as de besoin, ça, pour faire des investissements. Et ça dicte aussi, toute l'orientation touristique, sans débat démocratique – et ça, c'est très sérieux – sur notre vision touristique, de l'industrie touristique.

3315 Dans mon chose à moi, je n'en ai pas vu encore, peut-être que j'en ai manqué des bouts, là, on donne, on dit aussi : on ne dépose pas – puis je ne l'ai pas vu puis je n'ai pas trouvé non plus dans les documents du BAPE – les raisons des difficultés financières, des faillites de la station touristique comme telle.

3320 On dit aussi, avant 1980, ça allait. Pourquoi que ça ne va plus maintenant? Ensuite, on propose, on banalise un terrain du parc, comme menu d'échange alors qu'il s'agit de céder le coeur si ce n'est pas les entrailles de la porte d'entrée d'un lieu grandiose, si conviviale, si facilement accessible aux familles et à toutes les centaines de milliers de personnes qui le visitent.

3330 C'est une offre aussi. Parce que j'ai appris qu'il y avait un projet d'entente, en fouillant dans les documents, c'est une offre qui lui est faite. Je ne sais pas s'il a pensé ça par lui-même, ce n'est pas à cause que je doute de ses capacités, mais c'est une offre qui a été faite. Comme si des gens qui travaillent dans le parc ou des comités aviseurs sont des propriétaires de ce parc-là et que, nous, les citoyens, on paye les factures des faillites.

3335 Alors c'est une offre imprudente et peu prévoyante que ce projet d'entente avec la compagnie Intermont. Elle casse les jambes de la montagne pour offrir gracieusement à l'entreprise privée, par ses hôtels, immeubles, places commerciales et équipements de récréation, une barricade qui va gêner à notre accès à ce joyau-là qui est l'entrée du Parc national au pied du mont Orford.

3340 Aussi, j'ai vécu un malaise tout au long, malaise qui s'est manifesté dès le début des audiences. Je n'ai pas la source qui me donne où serait le terrain du promoteur. Il semblerait qu'il y a des raisons économiques mais je ne pense pas que ça vaille des raisons démocratiques. C'est un débat public. Et si, pour des intérêts économiques on cache des

informations au public, qu'est-ce qu'on a l'air? On a l'air des poules qui picorent je ne sais pas trop d'où, moi.

3345

Alors ça, c'est un manque de respect flagrant, je dirais, non seulement à la démocratie mais aux citoyens. Le citoyen qui, en soi, peut avoir des intérêts mais qui, en général, va rechercher aussi le bien commun pour ces choses-là.

3350

Alors je ne peux pas parler de tous les débats longtemps, de ce que la Commission aimerait entendre sur la variété, la variabilité de tous les organismes vivants quant à son intégrité écologique. Je ne peux étudier les études qui me parleraient des écosystèmes jugés caractéristiques de la région naturelle dont il fait partie et par conséquent, la condition première ou prémisse de comparabilité des répercussions est annulée parce que le terrain à étudier n'est pas là.

3355

Je ne peux pas comparer ce que je ne connais pas. Et c'est le promoteur lui-même qui ne nous présente pas cette offre-là.

3360

En passant, je pense que Mont-Orford inc. n'est pas de mauvaise intention, je vous dis toujours que Mont-Orford inc. a de mauvais amis. Mais pour le moment, je me dis : quand je regarde, j'ai lu quelques rapports du comité aviseur puis j'ai vu, là, qu'il y avait un paquet de questions qui étaient soulevées par les membres du comité aviseur pour que moi-même je n'ai pas eu de réponse, tant sur les dimensions légales, environnementales, sociales entourant cet échange et ça, ça renforce ma position de ne pas vouloir trop, trop appuyer ce projet-là.

3365

Puis pourquoi que la solution est le problème? C'est parce que c'est une solution, à mon avis, plagée des Laurentides, qu'on le veule ou qu'on ne le veule pas, qui fait d'un terrain porte d'entrée imprenable de notre parc, une menue monnaie d'échange ; c'est-à-dire qu'un parc, c'est un terrain dans lequel tu puises pour régler tes problèmes financiers si tu en as puis, à ce moment-là... Puis en arrière de ça, il y a du grenouillage politique puis il n'y a pas de consensus communautaire sur la solution.

3370

Ici, la démarche proposée est une solution qui repose sur une problématique à vendre – ah, ça c'est pas le diable! – avec persuasion, sans analyse connue de la communauté à qui on présente un paradoxe tel que : le centre de ski est un puissant moteur économique... en faillite. Ça donne quoi d'avoir un gros moteur qui ne marche pas? Qu'est-ce que ça veut dire qu'un gros moteur comme ça, ça ne marche pas?

3375

3380

Toujours dans le même style : le promoteur, en sachant la station de ski non rentable, signe en l'an 2000 pour 50 ans, une entente avec droit de renouvellement pour 20 ans et il nous demande, pour tenir ses obligations d'échange, un terrain qu'il n'a jamais possédé

3385 contre un terrain protégé et réservé de notre parc national. Ça va mal, chez un notaire, ça. Ça va mal.

3390 Et ce n'est pas tout! Ce n'est pas tout, ça! Deux ministères, deux ministères – puis ça, là, je ne suis pas de bonne humeur puis je vais voir qu'est-ce que je vais faire avec ça, je ne suis pas de bonne humeur – deux ministères portent assistance, O.K., au promoteur. Celui de l'Environnement et des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs – je ne le sais même plus, je pense qu'ils ont été fusionnés – qui sont prêts à donner, comme des propriétaires, comme si c'était à eux autres, un morceau du parc en nous faisant croire à nous que c'est bien ainsi et que c'est bon pour le parc national Orford. De toute façon, ce n'est pas nous autres qui le gérons, c'est eux autres qui gèrent le parc, donc c'est à eux autres!

3400 C'est une grave erreur puis je ne sais pas si le ministre a été influencé par leur grave erreur mais je ne soutiendrais pas, moi, des employés qui feraient la promotion d'une orientation que je n'aurais pas acceptée de par mes obligations, sans les punir. Et ça continue publiquement! Alors il y a quelque chose, là, qui se passe, qui n'est pas normal. Ce n'est pas normal, ça.

3405 Ces deux mêmes ministères, d'une part, qui sont à court, si ce n'est incapables de produire des études scientifiques indépendantes, encore certifiées, sur un terrain ciblé dans le parc national, tant qu'à sa biodiversité et à son intégrité écologique et qui plus est ne savent pas eux non plus où est le terrain d'échange.

En conséquence, ils ne peuvent pas, là aussi, produire des documents – de toute façon, ils n'en ont pas produit gros – pour qu'une étude comparative soit faite.

3410 En plus, ils se font les promoteurs avec le promoteur. Ah, ça, là, c'est simple, ça. Et nous, citoyens, à qui nous demandons de nous prononcer sur l'échange, que voulez-vous qu'on fasse et qu'on pense? C'est à perdre la boule, puis je vous dis que la confusion est très élevée autour du contexte de cette offre-là, pour ne pas dire travestie.

3415 Ils travaillent, puis, là, je parle des fonctionnaires, à nous farcir – comme des oies, caline – de la solution du promoteur comme si eux-mêmes étaient profondément compromis dans la solution du promoteur avec le promoteur.

3420 Dans ce dossier, ils doivent vendre et que ça, ça aide pour le citoyen ou pas, ils sont des vendeurs. Ils ne sont plus des gens de service. Puis je ne sais pas c'est quoi leur code d'éthique ni leur déclaration de service aux citoyens, mais ça, ça mérite au plus haut degré... Le promoteur a beau jeu de nous demander le gros lot, soit les pieds, les jambes, les cuisses du mont Orford, tiens donc! Et cela même si c'est un parc national du Québec qui accueille dans ses grands espaces, facilement à ses pieds, des centaines de mille de personnes.

3430

Avec un tel appui, le promoteur se fait fort de ne pas respecter son entente dûment signée si on ne lui donne pas le terrain convoité. Il a à la fois la carotte et le bâton, imagine! Tu es bien à l'aise, là, toi avec ça! On nous défie même de protéger notre parc sans perdre ses millions. Ses possibles millions.

3435

On sait que l'ancien gouvernement l'a fait dans le parc national du Mont Tremblant, c'est probablement faisable ici aussi à Magog. De toute façon, c'est un petit parc, il doit être encore plus facile à avaler.

3440

Un parc provincial ne peut pas être réduit à de la monnaie courante. Bon sang, il faut se le dire! On ne sait pas, tout le monde, ce qu'on a parce qu'on a notre parc. On veut profiter de ça. C'est comme si on n'était pas capables de développer une conscience d'appartenance au parc. C'est faux! Il y a beaucoup de monde qui l'aiment, ce parc-là, et puis qui sont prêts à s'unir pour trouver, pour solutionner le problème de ski alpin. Pas question qu'un parc ça serve d'un réservoir pour menu d'échange.

3445

On ne peut pas les mettre à l'enchère non plus pour une opportunité économique ou pour faire des cadeaux à ses amis. Ce n'est pas faisable. On ne peut pas. Même nos représentants élus ne possèdent pas les parcs. On l'a dit, je le répète, ils sont des gestionnaires de ces parcs-là.

3450

Nos parcs nationaux sont une valeur de notre patrimoine et leur intégrité ne serait être compromise sans que toutes les possibilités aient été étudiées. Et on nous présente une firme bourrée, bourrée d'argent comme la seule solution. 250 M\$, c'est la solution ; vite, vite sautons dessus.

3455

La solution, mais c'est heureux qu'elle soit là cette solution-là. Mon Dieu, vous je raccourcissez ça? C'est bien. Alors la solution proposée concentre la solution sur des millions et sur un cadeau inestimable offert à un promoteur en concurrence avec d'autres promoteurs et cela, sans assurance que le problème sera résolu et que les factures décroîtront pour le citoyen payeur de taxes. On endosse encore là-dedans. On endosse.

3460

La solution proposée n'explore pas la source et les raisons de la faillite de la gestion du financement de la station de ski alpin, elle est opportuniste. La solution proposée ne fait pas partie d'un éventail de solutions possibles, elle sent la vente de feu. Et ça, c'est pas le diable!

La solution proposée pose plus d'inquiétude que d'apaisement dans le milieu.

3465

Enfin, la solution proposée entretient des mythes et des croyances sans preuve vérifiée sur la capacité de la station de ski d'être, autant qu'on veut nous le laisser croire, un puissant moteur économique. On sait que ce n'est pas un outil qui fait la prospérité d'une région, c'est plusieurs outils. Il en fait partie mais il n'est pas la seule solution.

3470

En fait, je vais essayer d'aller un peu plus rapidement dans mon texte. On aurait pu éviter beaucoup de difficultés si on avait fait un débat public sur la problématique de la station de ski puis si l'analyse des difficultés avait été faite, si le rôle des acteurs avait été analysé, que la gestion financière des opérations faite, des prises de profit, la surveillance des ministères responsables de la station, l'investissement des subventions reçues – puis il y en a eu des millions – l'avenir du ski alpin, la concurrence, l'état des infrastructures, et cetera, plutôt que la proposition, je dirais, partisane d'échange de terrains.

3475

Alors prendre la solution actuellement, c'est de mettre un cataplasme qui nous coûterait pas moins que les pieds et les jambes et les cuisses du mont Orford qui est de si grande valeur.

3480

Alors où sont les problématiques et les autres pistes de solution pour faire l'analyse des alternatives possibles?

3485

Alors pourquoi les déficits au Mont Orford? Pourquoi qu'il faut payer un aussi gros prix pour ça? Pourquoi? Y a-t-il eu des erreurs de gestion? Y a-t-il eu des déficiences d'encadrement? On n'a pas prévenu le coup.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3490

Début de la phrase à la page 7 : « Jamais la compagnie de (...)

Fin de la phrase à la page 7 : (...) prévenu le coup. »

3495

Il y a une autre compagnie qui veut s'installer, est-ce qu'on va être capable de la suivre ou bien ses livres vont être secrets puis on n'aura pas accès à ça, on va prendre ce qu'il va nous dire?

3500

Ces ministères aujourd'hui qui s'associent avec le promoteur veulent se présenter comme étant dignes de confiance. Je regrette. Je regrette, ce n'est pas acceptable. Fermer les yeux et suivre un tel projet serait tellement plus facile mais aussi irresponsable. En fait, il faut continuer l'analyse. On manque de données, on manque de documents sérieux, on élargit un problème, on essaie de le grossir, de le gonfler, un peu comme le promoteur peut nous parler : je vais faire peut-être 250 millions, peut-être un peu moins, peut-être 1400, peut-être un peu moins, ça va dépendre puis, et cetera.

3505

Ça fait qu'on ne sait plus où est-ce qu'on s'en va. Puis, comme citoyen, même avec les moyens qu'on nous donne, c'est difficile de se faire, d'une façon encore plus informée, un libre arbitre pour pouvoir encore plus facilement choisir. Ce n'est pas pour rien que je suis extrêmement méfiant et que je ne peux pas supporter cette approche-là.

3510

Vu que j'ai lu ma conclusion au départ, je ne vous la répéterai pas. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3515

Merci, Monsieur Rancourt, nous n'avons pas de question. On va prendre un repos puis on revient à 19 h.

M. MAURICE RANCOURT :

Merci.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

AJOURNEMENT

3525

3530

Je, soussignée, **Yolande Teasdale**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographées prises par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3535

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.

3540

